

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MESSAGE DU DIRECTEUR 3

FAITS MARQUANTS 4

MISSIONS ET PRESTATIONS 5

SECRETARIAT GENERAL 6

HÉBERGEMENT 8

ENCADREMENT 10

ASSISTANCE 12

SECTEURS 14

REPORTAGE PHOTOS 20

RAPPORT FINANCIER 27

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 38

12

MESSAGE DU DIRECTEUR

Durant toute l'année 2012, l'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de l'aide d'urgence est resté le défi principal de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants.

En effet, le nombre de personnes à loger a augmenté de 400 en une année, et ceci dans un marché du logement très tendu.

Face à cette situation, l'EVAM a été contraint d'ouvrir cinq nouveaux abris de protection civile. Les foyers ont continué à être suroccupés – ce qui n'a pas manqué de détériorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des collaborateurs et des collaboratrices.

Tout au long de l'année, la compétence et l'engagement des collaborateurs et collaboratrices ont permis d'héberger tous les migrants, parfois certes dans des conditions difficiles. L'EVAM a démontré sa réactivité, sa capacité d'imaginer et de mettre en œuvre des solutions, sa persévérance dans ce dossier difficile. Je tiens à remercier nos partenaires qui ont rendu ce résultat possible : autorités communales et cantonales, riverains, bénévoles, institutions, associations, entreprises diverses.

Faire face à l'urgence, c'est bien. Prévoir et planifier, autant que possible, le moyen terme, c'est mieux ! Toujours dans le domaine de l'hébergement, la stratégie de l'EVAM se décline sur plusieurs axes :

- Rénover son parc immobilier pour préserver le patrimoine, améliorer l'efficacité énergétique et adapter les bâtiments aux besoins qui évoluent (voir reportage photos pp. 20 à 26).
- Acquérir de nouveaux immeubles pour augmenter sa marge de manœuvre et diminuer sa dépendance du marché locatif. En 2012, l'EVAM a acheté un petit immeuble aux Bioux, dans la commune de l'Abbaye. D'autres projets plus ambitieux se dessinent pour 2013.
- Acquérir des bâtiments à transformer (p. ex. friches industrielles) ou du terrain à bâtir, ou encore obtenir des droits de superficie pour construire. Par cette approche qui, espérons-le, commencera à donner des résultats concrets en 2013, l'EVAM contribue activement à créer du logement, conformément à la première mesure du programme de législature 2012-2016 du Conseil d'Etat.

Dans le choix des sites, l'EVAM tient compte autant que possible de la répartition des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de l'aide d'urgence sur le canton. Il privilégie ainsi les communes où le nombre de ses bénéficiaires est comparativement faible.

L'EVAM cherche aussi à réaliser des bâtiments permettant une flexibilité dans l'utilisation. En effet, les besoins futurs sont impossibles à prédire. Pour que les investissements consentis puissent être durables, les bâtiments doivent pouvoir s'adapter dans la mesure du possible. Ainsi, un

foyer pourra être transformé à moindre coût en studios ou appartements, et vice versa.

L'EVAM met tout en œuvre pour développer ses projets en toute transparence, voire en collaboration avec les autorités locales. Le but est de développer des synergies avec des dynamiques de quartier existantes ou à créer et d'y inscrire les structures de l'EVAM, à l'instar de ce qui se fait par exemple au quartier Pierre-de-Savoie à Yverdon-les-Bains ou à Sainte-Croix.

Ces quelques lignes au sujet de l'hébergement des bénéficiaires montrent la réactivité face à l'urgence et l'approche stratégique à moyen terme qui caractérisent aujourd'hui l'EVAM dans tous ses domaines d'activités. Elles illustrent le professionnalisme de ses collaborateurs et collaboratrices qui se décline dans une vaste diversité de métiers : intendance, logistique, administration, social, pédagogie, surveillance et encadrement. Que toutes et tous soient ici félicités et remerciés.

Ce message témoigne également de la pertinence des choix des autorités vaudoises qui accordent à l'établissement une large autonomie et un financement adapté aux aléas du domaine de l'asile. Nous les remercions de leur confiance et de leur soutien.

Erich Dürst, directeur de l'EVAM depuis juillet 2012



FAITS MARQUANTS

2012 a confirmé que l'hébergement demeure un défi majeur pour l'EVAM. Un sleep in a vu le jour à Morges et la surpopulation des structures a eu pour conséquence une mixité des statuts sur tous les sites. L'augmentation du volume d'activités a conduit à l'ajustement du montant de la subvention cantonale. Ce surcroît de travail s'est répercuté sur l'ensemble du personnel de l'EVAM qui, tout au long de cette année, a été fortement sollicité.

L'hébergement au cœur des défis

L'année 2012 se distingue par une forte augmentation de l'effectif des personnes relevant de l'asile dans le canton de Vaud. Avec 572 bénéficiaires en plus (contre 260 en 2011), l'EVAM a dû trouver quelque 400 places d'hébergement supplémentaires afin que tous les migrants bénéficient d'un toit. L'établissement a aussi dû recourir à l'ouverture de cinq nouveaux abris de protection civile et fermer l'abri de Nyon, conformément aux engagements pris auprès de la Commune. Les foyers sont, quant à eux, restés en suroccupation tout au long de l'année.

Création d'un sleep in

Avec l'aménagement d'un sleep in à Morges, l'EVAM a mis en place une nouvelle structure d'hébergement. Disposant de 24 lits, elle est destinée à des hommes à l'aide d'urgence qui sollicitent une place d'hébergement de manière irrégulière, voire sporadique.

Mixité sur tous les sites

En raison de la surpopulation des lieux d'hébergement, l'EVAM n'a pas été en mesure d'attribuer à chaque bénéficiaire une place en fonction de sa situation. Des personnes récemment arrivées en Suisse, des requérants déboutés bénéficiant de l'aide d'urgence ou encore des personnes admises provisoirement appelées à s'intégrer dans notre pays ont été logés dans les mêmes foyers ou abris. Cette mixité a empêché de pouvoir assurer à chaque bénéficiaire un encadrement et un suivi social adaptés à sa situation.

Ajustement financier nécessaire

L'augmentation du volume d'activités a nécessité des moyens financiers supérieurs au budget. Conformément à la loi, les mécanismes d'ajustement de la subvention cantonale ont permis de faire face à cette situation. Budgétée à 89,3 millions de francs, la subvention du Canton pour les activités de l'EVAM en 2012 était de 111 millions de francs (+24.3%), après restitution de l'excédent de produits. Ces mécanismes permettent à l'EVAM d'accomplir ses missions avec une certaine sérénité et ce, malgré les changements importants auxquels il est exposé.

Le personnel EVAM fortement sollicité

L'augmentation ininterrompue du nombre de bénéficiaires tout au long de l'année a mis le personnel de l'EVAM sous pression. Que ce soit sur le terrain ou au siège, toutes les fonctions ont dû faire face à un important surcroît de travail. Et l'accroissement des effectifs a nécessité un effort particulier de recrutement, de formation et d'encadrement.

MISSIONS ET PRESTATIONS

Conformément à la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), l'EVAM octroie l'assistance aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire et délivre l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière. Etablissement de droit public doté de la personnalité juridique, il exerce l'autorité publique dans son domaine d'activité.

Les prestations fournies par l'EVAM consistent à héberger, encadrer et assister les migrants. Les prestations d'hébergement et d'assistance sont délivrées à titre subsidiaire, ce qui implique qu'elles ne sont pas accordées aux personnes disposant d'autres ressources, voire qu'elles leur sont facturées.

L'établissement organise également la prise en charge spécifique des mineurs non accompagnés.

Baisse du taux d'attribution au canton

Depuis le 21 septembre 2012, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a décidé d'attribuer moins de requérants aux cinq cantons qui hébergent sur leur territoire un centre d'enregistrement et de procédure (CEP). L'Office fédéral des migrations gère

un centre à Vallorbe. Dès lors, le taux d'attribution au canton de Vaud est passé de 8,4 % à 8 %.

Les bénéficiaires de l'EVAM

Au 31 décembre 2012, l'EVAM assistait 5241 migrants représentant 3304 groupes sociaux (dossiers par familles) et répartis selon les statuts suivants :

- 1889 requérants d'asile (livret N)
- 2200 personnes admises à titre provisoire (livret F)
- 1152 personnes bénéficiant de prestations d'aide d'urgence.

Ces chiffres illustrent, par rapport à 2011, une augmentation de l'effectif des requérants d'asile (+432). La tendance est similaire pour les personnes bénéficiant de prestations d'aide d'urgence (+243). Le nombre de personnes admises à titre provisoire montre une diminution en 2012 (-103).

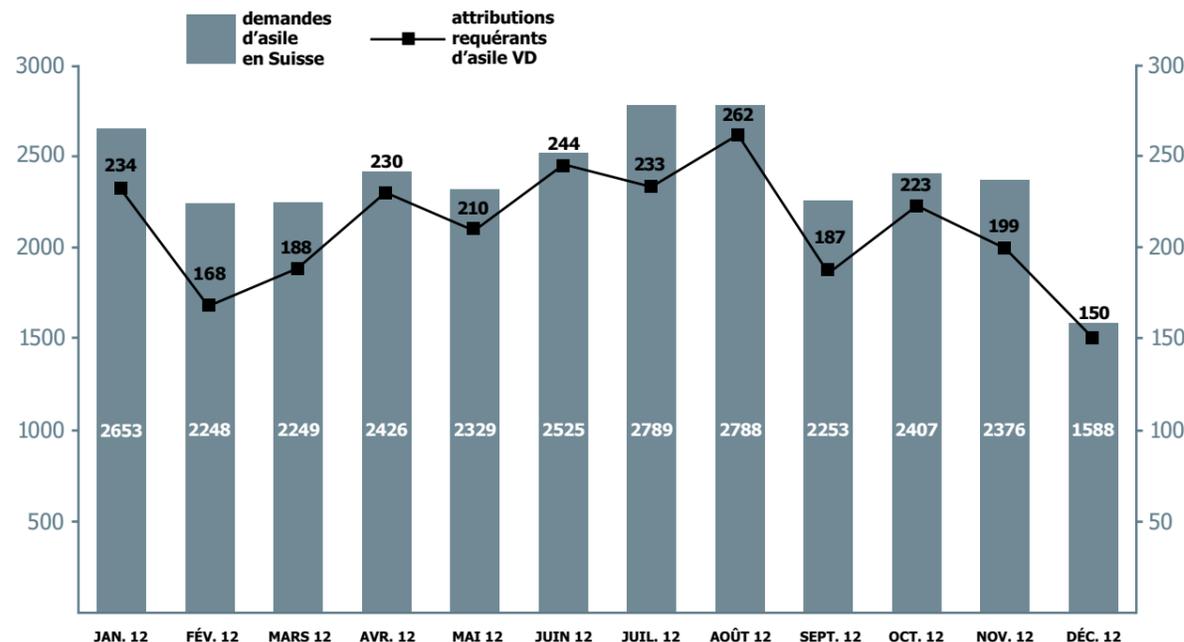
Normes d'assistance

Les règles et normes régissant les prestations de l'EVAM sont inscrites dans la LARA (ainsi que, pour l'aide d'urgence, dans la loi sur l'aide sociale vaudoise), dans le règlement d'application de la LARA (RLARA), ainsi que dans une directive du chef du Département de l'économie et du sport (Guide d'assistance, publié sur www.evam.ch).

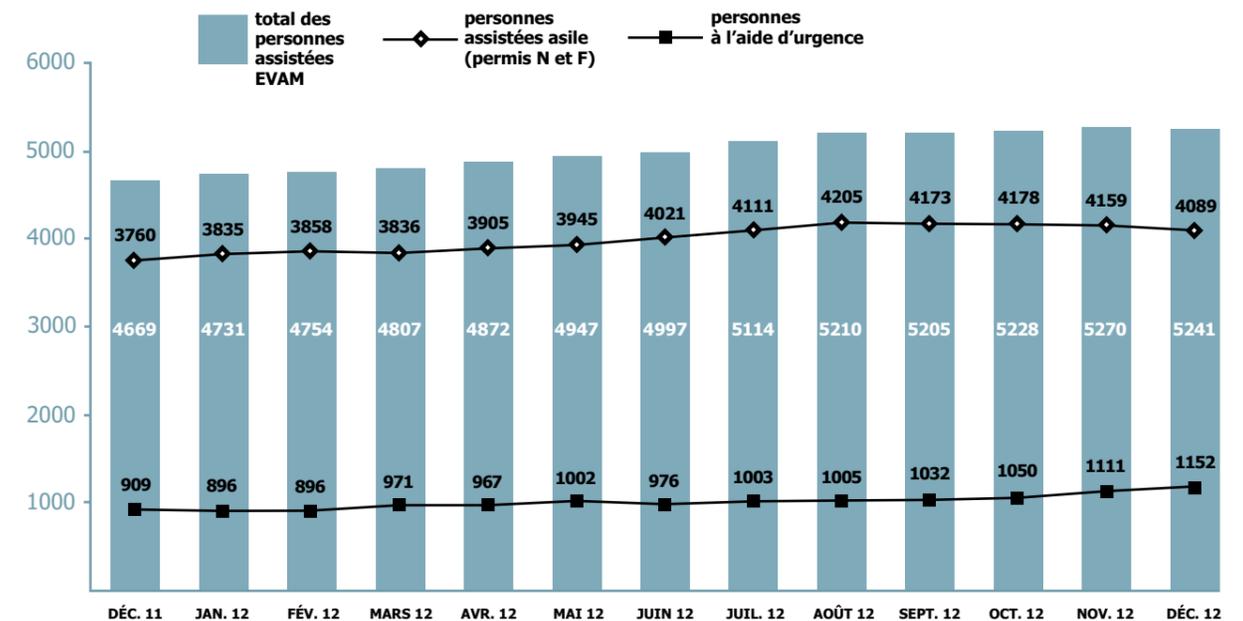
Ouverture et responsabilité, valeurs de l'EVAM

L'EVAM évolue dans un cadre strict mais vivant. La notion de respect est à la base de son action. Respect des personnes et de leurs opinions, qu'il s'agisse de migrants, de collaborateurs ou de partenaires. Respect également des bases légales dans lesquelles s'inscrivent ses prestations. De ces deux pôles se dégagent les deux valeurs fondamentales que l'EVAM s'emploie à mettre en œuvre au quotidien : l'OUVERTURE et la RESPONSABILITÉ.

DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES EN SUISSE ET ATTRIBUTIONS DE REQUÉRANTS AU CANTON DE VAUD



PERSONNES ASSISTÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



SECRETARIAT GENERAL

Toutes les entités et fonctions transversales qui sous-tendent les activités de l'EVAM sont regroupées au sein du Secrétariat général. Avec l'augmentation du nombre de collaborateurs et de bénéficiaires, cette colonne vertébrale de l'établissement supporte, elle aussi, une charge croissante.

Ressources humaines

De 324 collaborateurs à fin décembre 2011, l'effectif de l'EVAM est passé à 377 personnes fin 2012, représentant 333 places de travail à plein temps (284 à fin 2011). Parmi les 142 recrutements effectués, on recense une cinquantaine de créations de postes. L'équipe de l'entité Ressources humaines garantit l'application cohérente et équitable de la convention collective de travail, de son règlement et des différentes dispositions internes, et fournit des prestations complètes de soutien à la hiérarchie et aux collaborateurs : appui dans le processus de recrutement, administration des salaires et des assurances sociales, formation continue, gestion de cas individuels, etc. Si nécessaire, des séances de supervision, de médiation ou de debriefing sont proposées. En matière de formation continue, l'EVAM a renforcé l'offre, notamment en termes de sensibilisation sur les prescriptions de protection incendie, sur la prévention des incivilités, sur l'expertise dans le domaine de l'immobilier, de l'hygiène alimentaire, de la communication avec les médias.

Système d'information

L'organisation de l'EVAM sur une multitude de sites, dont le nombre a encore augmenté en 2012 avec l'ouverture d'abris de protection civile, de structures de jour et du sleep in, nécessite des infrastructures et des applications informatiques adaptées. Compte tenu de la diversité des métiers à l'EVAM, l'établissement exploite près de vingt applications.

L'entité Système d'information est responsable de la mise à disposition des infrastructures (serveurs, réseau, postes de travail), du développement et de l'intégration des applications, et de tous les aspects de l'exploitation. Dans tous ces domaines, l'EVAM recourt à des prestataires externes mais en assure la coordination, le pilotage des prestations de l'hébergeur et la direction des projets.

En 2012, 250 postes de travail ont été remplacés et l'EVAM a migré vers Windows 7 et Office 2010.

Comptabilité

En dehors de la comptabilité générale, un suivi important des débiteurs est en place à l'EVAM.

Un module complémentaire au logiciel de comptabilité a permis d'améliorer la gestion financière de l'EVAM. Grâce à cet outil informatique de pré-saisie des factures des four-

nisseurs, l'établissement a pu mieux évaluer ses liquidités et anticiper ses charges à venir, notamment en prévision des travaux de bouclage trimestriel.

Soutien juridique

Toutes les décisions rendues par l'EVAM, telles que l'attribution d'une place d'hébergement, l'émission d'un décompte d'assistance, ou encore la prise d'une sanction, sont susceptibles d'opposition. En 2012, sur plus de 70 000 décisions, l'EVAM a enregistré 400 oppositions sur décision, dont 378 ont été traitées, 96 admises, 230 rejetées et 52 déclarées sans objet. Parmi les personnes non satisfaites, 72 (+153% par rapport à 2011) ont recouru auprès du Département de l'économie et du sport, puis 26 (+100%) auprès du Tribunal cantonal.

Comparé à 2011, le nombre d'incivilités commises par des personnes assistées par l'EVAM a connu une évolution significative. Dans la majeure partie, il s'agit de problèmes mineurs tels que le non-respect de l'interdiction de fumer au sein des bâtiments. Les conséquences sont soit un avertissement, soit une sanction. Selon le degré de l'incivilité et la situation de la personne concernée, les sanctions sont financières ou portent sur les conditions d'hébergement. Elles prennent la forme d'une réduction des prestations financières, d'un transfert dans un autre logement ou encore de l'exclusion de toutes ou partie des structures EVAM pour une durée variable. Dans 98 cas (+75% par rapport à 2011), l'EVAM a déposé des dénonciations pénales, en particulier pour menaces et violences contre fonctionnaires ou pour infraction à la loi sur les stupéfiants. Dans 76 cas, l'EVAM a porté plainte (+261%), essentiellement pour dommage à la propriété. Une politique de «tolérance zéro» ainsi qu'un accroissement de la population assistée et de la promiscuité expliquent largement ces chiffres.

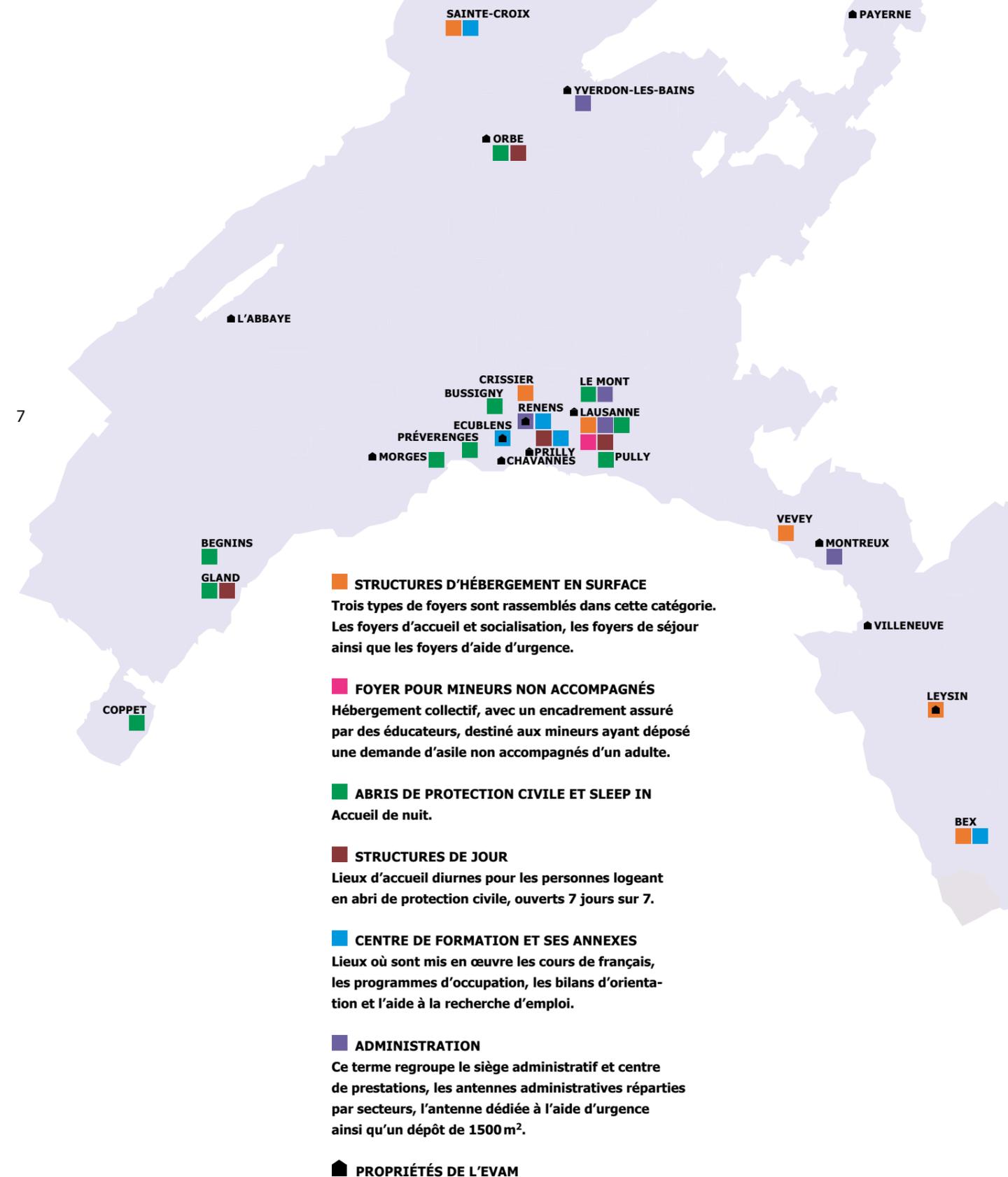
Gestion de projet, organisation et processus, contrôle interne

L'EVAM conduit une cinquantaine de projets, certains d'envergure, dans les domaines organisationnel, de la construction et informatique. Afin d'assurer le succès de ces projets et d'y attribuer les ressources de manière adéquate et efficiente, une méthodologie uniforme en matière de gestion de projet est mise en place. Les collaborateurs remplissant le rôle de chef de projet sont formés et encadrés à l'interne. L'EVAM s'assure ainsi d'une plus grande maîtrise de son portefeuille de projets.

La description (modélisation) des processus et procédures de travail se poursuit. Un portail de navigation, outil de référence qui recense toutes ces cartographies utiles aux différents métiers de l'EVAM, est à disposition des collaborateurs. Les responsables de chaque processus, dont la mission consiste à décrire de façon pertinente et fiable des procédures opérationnelles, ont été sensibilisés à la gestion par processus.

Le contrôle interne se base sur cette modélisation pour conduire ses audits.

LES SITES EVAM DANS LE CANTON DE VAUD (AU 31 MAI 2013)



HÉBERGEMENT

Malgré une nouvelle année de fort afflux, l'EVAM a relevé avec succès le défi de l'hébergement. Un toit a été trouvé pour quelque 400 personnes supplémentaires, le nombre de migrants attribués au canton étant supérieur à celui des sorties du système asile. La recherche de nouvelles places d'hébergement s'est poursuivie. Cinq abris de protection civile et deux structures de jour ont ouvert leurs portes. C'est dans ce contexte qu'est tombé un arrêt du Tribunal fédéral déboutant la commune de Préverenges qui s'était opposée à une réquisition de son abri de protection civile par le Canton. L'EVAM a aussi pu aménager un sleep in, répondant ainsi aux besoins de migrants qui logent dans ses structures de façon irrégulière. 2012 a vu enfin l'aboutissement de la rénovation de trois immeubles dont l'établissement est propriétaire.

Confronté à une nouvelle progression des besoins en hébergement, l'EVAM a dû continuer à recourir aux abris de protection civile. Cinq structures supplémentaires ont été ouvertes en 2012 – Pully, Begnins, Coppet, Préverenges et Bussigny –, alors que l'abri de Nyon a été fermé. En fin d'année, neuf abris étaient opérationnels. Dans le choix des sites, l'EVAM a cherché à mieux répartir ses bénéficiaires sur le sol vaudois. En parallèle aux abris qui restent fermés la journée, l'EVAM a mis en place des structures d'accueil de jour.

Une nouvelle structure d'hébergement a aussi ouvert ses portes sous forme de sleep in. L'Etat de Vaud a mis à disposition de l'EVAM le Tulipier à Morges, d'abord pour une durée de quelques mois, prolongée à deux reprises, puis de manière indéterminée. Le sleep in répond aux besoins spécifiques de certains bénéficiaires qui logent dans les structures EVAM de façon irrégulière. Il est composé de 24 lits et dispense pour une nuit le gîte et le couvert à des hommes seuls à l'aide d'urgence. De fin mai à décembre, quelque 200 bénéficiaires ont transité par le sleep in.

La situation tendue en matière de logement, avec un manque de places constant, n'a pas permis d'attribuer les places en fonction de la situation individuelle et du statut des bénéficiaires. Ainsi, toutes les structures d'hébergement, qui initialement étaient dédiées soit à la phase accueil-socialisation (environ six mois dès l'arrivée dans le canton de Vaud), soit à la phase séjour, soit encore à l'aide d'urgence, accueillaient en fin d'année une population mixte.

Recherche active de places d'hébergement

Confronté à une augmentation importante du nombre de personnes à héberger, l'EVAM a été obligé de recourir à des abris de protection civile. Toutefois, l'établissement a cherché d'autres solutions d'hébergement, mieux adaptées et plus durables. L'EVAM a effectué ainsi des recherches

intenses d'objets à louer, mais également de terrains constructibles ou d'immeubles à acheter. Dans cette perspective, il a tablé sur le dialogue avec les autorités communales et a tissé des liens avec les acteurs de l'immobilier.

Le Canton a élaboré un plan d'affectation cantonal limité à une durée de 10 ans pour une parcelle située à Ecublens dont il est propriétaire afin d'y permettre la construction de logements provisoires pour 120 requérants d'asile. Suite à des recours, ce dossier est actuellement devant la Cour de droit administratif et public.

Jurisprudence concernant les abris

La jurisprudence la plus importante concernant les activités de l'EVAM a été l'arrêt rendu le 9 juillet par le Tribunal fédéral par lequel la Cour suprême a confirmé la compétence du Département de l'économie et du sport de réquisitionner, contre la volonté de la commune concernée, des abris de protection civile pour y loger des requérants.

Le parc immobilier rénové et agrandi

L'EVAM est propriétaire de 23 immeubles, majoritairement destinés à l'hébergement de ses bénéficiaires. Courant 2012, l'établissement a acheté un petit immeuble d'habitation dans la commune de l'Abbaye et en a vendu un qui répondait mal à ses besoins, à Lausanne.

Afin de maintenir la valeur de son patrimoine à long terme, l'EVAM a initié en 2010 un vaste programme de rénovation de son parc qui s'est poursuivi en 2012. Si possible, l'EVAM a procédé à une densification des parcelles. Il a investi également dans l'isolation des bâtiments, conformément aux standards appliqués par l'Etat, et dans leur mise en conformité technique. Finalement, il les a adaptés aux besoins spécifiques de l'EVAM, notamment par la transformation d'appartements en studios. En 2012, trois grands chantiers ont été réalisés (voir pp. 20 à 26).

La Faïencerie 5 à Yverdon a ouvert ses portes au public lors de la grande manifestation de la Quinzaine de l'architecture contemporaine. Cet immeuble contient désormais un espace de rencontre ouvert au quartier. L'immeuble de la Faïencerie répond au label Minergie sans recourir cependant à un double flux de ventilation.

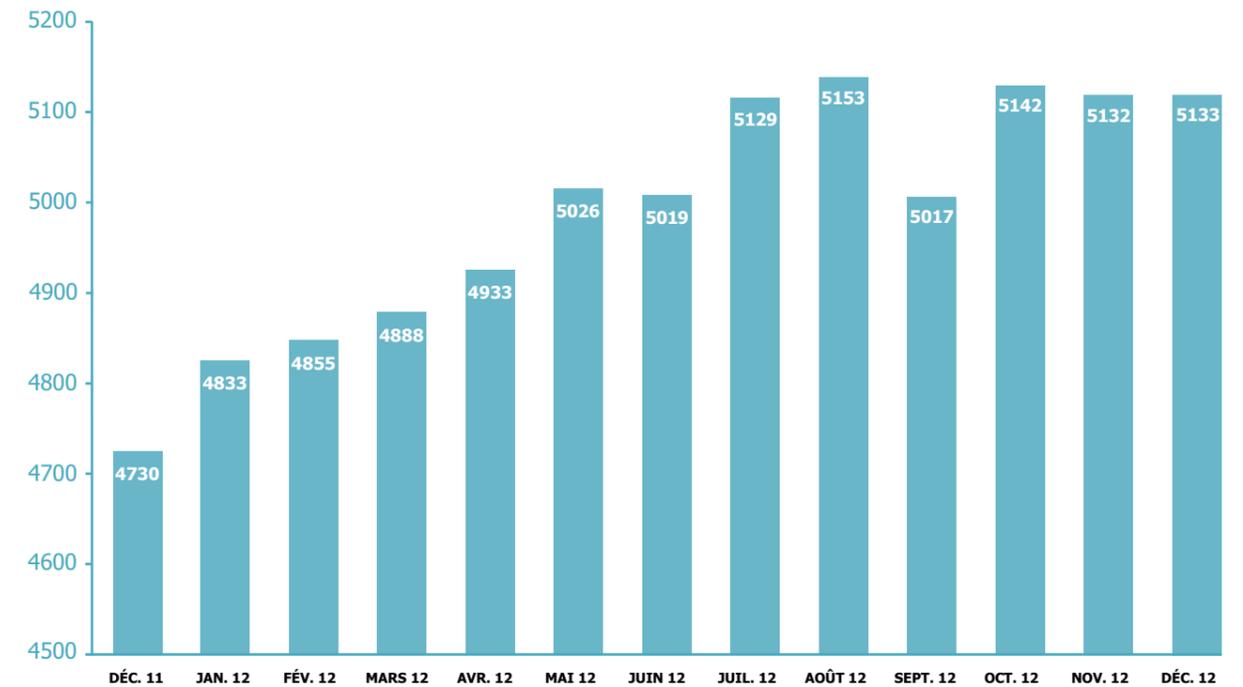
L'immeuble sis à St-Jean 11, à Morges, a également été rénové. La réhabilitation du bâtiment a pu être réalisée en deux temps : remise en état intérieure, à partir de 2011, puis travaux sur l'enveloppe extérieure en 2012.

La rénovation du bâtiment lausannois de Tour-Grise 26 a été achevée fin 2012. L'immeuble a été rehaussé de deux étages et totalement réaffecté à des studios de 12 à 15 m². Un espace communautaire a également été aménagé.

Standards architecturaux : simplification et durabilité

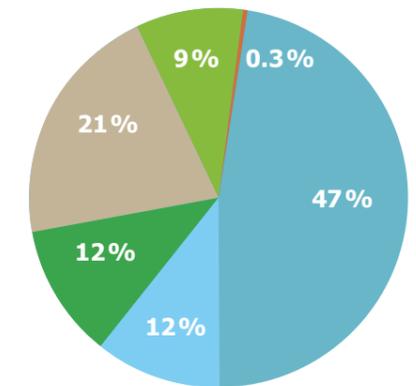
L'EVAM a défini des standards architecturaux basés sur la simplification et la durabilité. Les logements doivent être fonctionnels et résistants à l'usage. La qualité des matériaux choisis contribue à rendre les habitations durables. A titre d'exemple, citons le carrelage qui est posé systématiquement dans toutes les pièces et les meubles de cuisine en métal avec un entre-meuble en inox.

PERSONNES HÉBERGÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



TYPE D'HÉBERGEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

- 2423 personnes logées en appartement loué par l'EVAM
- 558 personnes logées en appartement propriété de l'EVAM
- 593 personnes logées en appartement privé
- 1071 personnes logées en foyer
- 472 personnes logées en abri de protection civile
- 16 personnes logées à l'hôtel



OCCUPATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

LIEUX	CAPACITÉ TOTALE EFFECTIVE	OCCUPATION EFFECTIVE	OCCUPATION EFFECTIVE EN %
HÉBERGEMENTS	165	207	125%
COLLECTIFS EN SURFACE	316	391	124%
Lausanne-Chablais	43	52	121%
Lausanne mineurs non accompagnés	42	44	105%
Lausanne - Vennes	85	102	120%
Leysin	85	83	98%
Sainte-Croix	120	132	110%
Vevey	65	70	108%
ABRIS DE PROTECTION CIVILE *	466	423	91%
TOTAL	1387	1504	108%

* l'abri de Bussigny a ouvert à mi-décembre 2012 et comptait, au 31 décembre, 11 personnes sur une capacité de 50

ENCADREMENT

Dans le domaine de la formation d'adultes, EduQua a renouvelé sa certification à l'EVAM, saluant son excellent niveau de performance. 2012 a aussi été marqué par la mise sous toit de la ligne éducative du foyer pour mineurs non accompagnés. Les travaux d'utilité publique (TUP) ont pris un essor grâce à la collaboration des communes. L'accroissement de ces partenariats reflète la confiance des municipalités. Le manque de places d'hébergement a occasionné une perturbation de l'encadrement, en particulier celui destiné aux nouveaux arrivants. Face à cette situation, l'établissement a su faire preuve d'adaptabilité.

Certification EduQua : renouvellement largement atteint

Les prestations de l'entité Intégration et développement visent à favoriser l'autonomie des migrants et leur adaptation au contexte suisse. Pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire, elle encourage l'intégration socio-professionnelle. Il s'agit notamment des prestations suivantes :

- Initiation à la langue française : 1332 participants
- Cours de français et de culture générale : 284 participants (ainsi que 133 personnes dépendant du Centre social d'intégration des réfugiés)
- Programmes de formation préprofessionnelle et d'occupation : 493 personnes
- Bilans d'orientation : 578 personnes
- Aide à la recherche d'emploi : 373 personnes.

L'ensemble de ces mesures bénéficient du label EduQua, attestant de la qualité des formations pour adultes. Le label a été renouvelé en 2012.

Avec le concours des programmes d'occupation, l'EVAM a continué à répondre, en interne, à un certain nombre de besoins. Ainsi le programme Cuisine fournit environ 3060 repas par semaine, ce qui représente 160 800 repas en une année. Les participants à la formation d'auxiliaires de santé sont intervenus au domicile de bénéficiaires en difficulté. Pour 2012, cela représente quelque 2208 heures, ce qui équivaut à un emploi à plein temps.

L'EVAM cherche, depuis plusieurs années, à regrouper sur un même site l'ensemble de ces activités. Suite à une importante croissance de ce domaine, les sites sont actuellement dispersés en région lausannoise et la coordination est de ce fait rendue difficile.

En 2012, un projet de regroupement au Mont-sur-Lausanne semblait pouvoir se réaliser. Cependant, il a dû être abandonné suite au refus de la Commune d'octroyer le permis de construire, décision que le bailleur n'a pas contestée.

Suivi social en constante réorganisation

L'augmentation du nombre de nouvelles demandes d'asile, la suroccupation des foyers et la multiplication des abris de protection civile mettent en cause l'organisation du suivi social. Ainsi, le nombre de places en phase accueil-socialisation, qui offre un encadrement social accru aux nouveaux arrivants, s'est avéré insuffisant dans les deux foyers destinés à cette phase, Crissier et Sainte-Croix. Tout nouvel arrivant n'a dès lors pas pu bénéficier de l'ensemble des prestations prévues, telles que des modules de sensibilisation à la vie en Suisse. En raison des contraintes liées au manque de places d'hébergement, l'ensemble des sites abritait aussi bien des nouveaux arrivants, des personnes en phase séjour et des personnes bénéficiant de prestations d'aide d'urgence. Un suivi social différencié a ainsi été rendu difficile, phénomène encore accentué par le fait que certains assistants sociaux partageaient leur temps de travail entre abris et structures de jour. Le rôle des animateurs dans les structures de jour et le rôle des encadrants du sleep in a aussi dû être défini. Le travail de réflexion et d'organisation dans ces domaines n'est pas terminé ; l'EVAM doit continuer à s'adapter constamment à des conditions cadres qui peuvent changer rapidement.

Les structures de jour, situées à Lausanne, Orbe, Gland (en remplacement de Nyon, fermé en février 2012) et Prilly, offrent un point d'accueil durant la journée aux résidents des abris de protection civile. Ouvertes 7 jours sur 7, elles disposent d'un coin café, d'une salle de télévision et d'un relais internet. Du personnel EVAM – principalement des animateurs – y est présent en continuité pour fournir l'encadrement nécessaire.

Nouvelles bases pour le foyer pour mineurs non accompagnés

L'EVAM s'est doté pour son foyer pour mineurs non accompagnés d'une ligne éducative et a redéfini les règles de vie au foyer. Il s'agissait d'assurer la cohérence des pratiques tout en permettant une prise en charge individualisée. En parallèle, l'EVAM a signé une nouvelle convention avec l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (anciennement Office du tuteur général) qui régit de façon claire les principes de collaboration.

Dans la dynamique de ces changements, l'encadrement des jeunes a été amélioré en 2012 par la présence au foyer, le dimanche également, d'un professionnel de l'éducation.

Durant l'été, pour la première fois depuis de nombreuses années, ces mineurs ont pu vivre un camp d'une semaine outre-Sarine ; une expérience marquante pour ces jeunes élevés dans le canton de Vaud.

Plus de communes proposent des travaux d'utilité publique

En 2012, pas moins de 20 communes (12 l'an passé) ont conclu un partenariat avec l'EVAM pour la réalisation de travaux d'utilité publique, offrant la possibilité aux migrants d'apporter une contribution citoyenne à une grande diversité d'activités : nettoyages de pâturages, d'espaces verts et de rivières, travaux de voirie, contrôle de stèles funéraires, participation à des manifestations publiques, etc. Sur le terrain, l'engagement des migrants dans ces activités a été très apprécié et reconnu. Il a permis de mettre en avant une image positive de la migration



et a contribué à ce que des liens entre migrants et société d'accueil se créent.

Plus d'abris, plus de surveillants

De 24 à 41 en une année. Le quasi-doublement du nombre de surveillants engagés par l'EVAM est la conséquence directe du passage de 4 à 9 abris de protection civile. Fin 2012, le contrat avec les sociétés de surveillance externes est arrivé à échéance. Au terme d'une procédure d'appel d'offres des marchés publics, les sociétés Securitas et ProtectService ont obtenu le mandat jusqu'en juillet 2016.

Frank Fulminet, responsable du programme d'occupation Peinture, à l'EVAM depuis 2010

Notre activité la plus courante consiste à rafraîchir les murs et plafonds. Le chantier de la Gravière a constitué un exercice de longue durée. L'intérêt principal, c'était de partir d'un espace brut et ouvert. Nous avons créé une salle de formation théorique, une autre pour la pratique, un réfectoire, des douches, des toilettes et des bureaux. La transformation est impressionnante. Dans le local voisin, il a fallu rationaliser l'espace. Nous avons monté une isolation et construit une mezzanine. Ma plus grande satisfaction, c'est de voir toutes les compétences supplémentaires que les migrants ont pu acquérir.

Mehdi Karami, en Suisse depuis 2011

Ces rénovations m'ont permis d'aller au-delà de l'apprentissage de peinture en bâtiment. J'ai appris à poser du carrelage, du parquet flottant, du linoléum. J'ai participé au montage d'un mur en placoplâtre. Je découvre ce que signifie le travail en Suisse, les horaires et, à travers cette activité, j'améliore aussi mon français.

LA GRAVIÈRE, PRILLY, LOCAUX DES PROGRAMMES D'OCCUPATION PEINTURE, TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET BUANDERIE

ASSISTANCE

L'assistance est régie par des normes. Il est cependant nécessaire de tenir compte des situations de façon individuelle, ce qui génère une gestion complexe. Afin de s'assurer que les prestations d'assistance sont délivrées à bon escient, l'EVAM a mis et continue à mettre en place diverses mesures. Ainsi, durant l'année 2012, une application informatique a été développée afin de repérer une information déterminante pour le calcul de l'assistance et de la répercuter directement sur le décompte. Une comparaison mensuelle des données du Service de la population et de l'EVAM a aussi été introduite, ce qui permet un calcul précis des subventions du Canton et de la Confédération. Pour l'EVAM, toutes ces mesures convergent vers un seul objectif : en tant que service public, poursuivre avec exigence sa mission au travers d'une gestion efficiente et responsable des financements publics.

Les prestations d'assistance auxquelles les demandeurs d'asile ont droit sont définies par les normes fixées par le Conseil d'Etat et contenues dans le règlement LARA. Ces prestations sont composées de montants en espèces, sous forme de forfaits journaliers, dédiés à l'alimentation, à l'hygiène, aux vêtements et à l'argent de poche. Les contributions pour les frais de transport varient en fonction du lieu d'habitation.

Selon le lieu d'hébergement, certaines de ces prestations sont fournies en nature. Ainsi, les abris de protection civile et certains foyers n'offrent pas la possibilité de cuisiner, et des repas préparés sont livrés. Il en est tenu compte dans le décompte des montants qui sont alloués aux bénéficiaires.

L'EVAM prend également en charge la prime de l'assurance maladie obligatoire et le paiement de la franchise et des participations incombant aux assurés, de même que certains coûts de santé non couverts par l'assurance obligatoire.

Tout revenu d'un bénéficiaire (qui peut provenir d'une activité lucrative, de prestations d'assurance ou encore d'obligations d'entretien de tiers) est décompté des prestations versées. Le cas échéant, les prestations fournies en nature, telles que l'hébergement ou l'assurance maladie, sont facturées.

L'unité Assistance procède à des entretiens mensuels avec les bénéficiaires pour établir au plus près leur situation économique. Au besoin, elle instruit les dossiers, en s'appuyant sur des pièces fournies, voire sur des informations provenant de tiers. Elle rend tous les mois, pour chaque groupe social, une décision d'octroi d'assistance sous forme d'un décompte détaillé.

Certains des dossiers gérés par l'EVAM revêtent une grande complexité en raison de l'évolution des situations personnelles au cours du temps, de la différence de statuts

au sein d'une seule et même famille, ou encore de l'obtention tardive de certaines informations qui oblige à procéder à des corrections rétroactives.

Les mêmes standards professionnels sont appliqués dans le cadre de l'octroi des prestations d'aide d'urgence.

Entretiens de subsidiarité en abris

Afin de cerner toutes les sources de revenus potentielles ou existantes des migrants à l'aide d'urgence, les collaborateurs de l'EVAM mènent tous les deux à trois mois un entretien dit de subsidiarité avec les bénéficiaires, et ceci même si les prestations leur sont en principe délivrées en nature. Le respect de la subsidiarité implique également le devoir d'entretien des proches, l'EVAM n'intervenant qu'en dernier ressort. En 2012, ces entretiens ont été réalisés dans les abris de protection civile. Les collaborateurs se sont déplacés afin de pallier la saturation des guichets des antennes.

Sécuriser les prestations d'assistance

Une série de mesures ont été développées pour augmenter la fiabilité du calcul des prestations.

Ainsi l'application informatique a été adaptée afin de pouvoir identifier tout événement ayant une influence sur la détermination des montants auxquels le bénéficiaire peut prétendre et la répercuter sur le calcul.

L'EVAM procède mensuellement à une comparaison de ses données avec celles du Service de la population. Ce contrôle permet de s'assurer de part et d'autre de l'exhaustivité et de la justesse des informations qui permettent de calculer les subventions cantonales et fédérales.

52 514
documents traités
par le fichier central
+ 24 %
par rapport à 2011

7 069
mutations
(entrées/sorties en
assurance collective)
+ 6 %

moyenne annuelle
5 005
affiliés
+ 18 %

10 572
factures médicales
+ 27 %

29 405
rendez-vous pour
l'assistance financière
+ 15 %

71 992
décomptes d'assistance
+ 20 %



Raymonde Rebmann, administrative en antenne, collaboratrice à l'EVAM depuis 2002

J'ai entendu parler de la vente de Haldimand 11 depuis que je suis à l'EVAM. Dans cette perspective, il n'était pas envisageable d'engager des frais. Après une analyse poussée, l'EVAM a décidé de conserver le bâtiment. Des transformations sont alors devenues possibles. Elles ont notamment amélioré le cadre de travail. L'aménagement ergonomique de nos postes nous permet de travailler dans une position confortable. Pour les bénéficiaires, les nouveaux locaux leur garantissent une certaine discrétion. Quand ils viennent à leur rendez-vous mensuel, ils doivent nous fournir des indications sur leur situation personnelle : leurs adresse et numéro de téléphone mais aussi leur situation financière. Parfois, ils parlent d'autres soucis, liés à une situation familiale ou un état de santé. Avec la création de ces guichets fermés, nous sommes dans le respect de la personne et de la confidentialité de ses propos.

Sayfadin Jian, Syrie, en Suisse depuis 2004

Avant la transformation des guichets, les personnes qui attendaient leur tour entendaient tout. Parfois, il y a des choses que l'on n'aimerait pas que les autres sachent. Cela pouvait nous mener à cacher la vérité à l'EVAM ou nous obliger à la dire en étant très gêné que les personnes autour de nous puissent entendre.

ANTENNE ADMINISTRATIVE DU SECTEUR NORD ET OUEST,
HALDIMAND 11, YVERDON-LES-BAINS

SECTEURS

Dans l'organisation de l'EVAM, le territoire vaudois est divisé en trois – aujourd'hui quatre – secteurs. Les responsables de secteur assurent les liens entre l'établissement et les autorités locales, ils collaborent avec l'ensemble des acteurs de la société civile dans leur région et coordonnent les différentes activités de l'établissement. Les responsables de secteur représentent donc l'EVAM vis-à-vis de la population. Ils représentent aussi l'autorité de l'établissement vis-à-vis des bénéficiaires et sont, à ce titre, compétents pour prononcer des sanctions si cela est nécessaire.

En novembre, une quatrième responsable de secteur est entrée en fonction. Son arrivée s'est accompagnée d'une nouvelle organisation du territoire vaudois dorénavant divisé en quatre secteurs: Lausanne, Nord, Est et Ouest.

Ouvertures d'abri dans l'émotion, cohabitation dans une certaine indifférence

Les ouvertures d'abris ont représenté en 2012 une activité essentielle des responsables de secteur. Lors des séances publiques d'information organisées à ces occasions par l'EVAM avec les autorités communales, les intervenants ont régulièrement fait part des craintes liées à leur future cohabitation avec les migrants. Cependant, dans les faits, on constate que la cohabitation se passe sans heurts, voire même dans une certaine indifférence. Souvent, résidents des abris et habitants ne se rencontrent que peu, ce qu'a illustré de façon édifiante l'émission *Vacarme*, diffusée le 5 novembre 2012 sur la Radio suisse romande (lien sur www.evam.ch, onglet Presse). Des problèmes peuvent en revanche surgir à l'interne, traduisant la difficulté à vivre dans un espace confiné.

Pour échanger des informations et prévenir des problèmes, des séances de suivi réunissant l'EVAM, les autorités municipales, les forces de l'ordre et d'autres acteurs clés ont lieu régulièrement.

Sécurisation des abris

Suite à plusieurs cambriolages dans les abris pendant les heures de fermeture, l'EVAM a fait installer un système de détection de personnes permettant l'intervention rapide des sociétés de surveillance mandatées. La démarche a porté ses fruits puisque ces effractions ont été stoppées net.

Cohabiter dans la promiscuité

L'engorgement des structures et la promiscuité qui en résulte contribuent à générer des tensions et des incivilités de la part de certains migrants. Ce phénomène est en recrudescence. Les responsables de secteur veillent à la cohésion interne et au respect du règlement de maison en prononçant, si nécessaire, des sanctions.

Les bénévoles, interface entre l'EVAM et la population

A chaque ouverture d'abri, l'EVAM a pu compter sur la constitution d'un groupe de bénévoles. Ces personnes établissent des liens avec les résidents des structures d'hébergement de l'EVAM, offrent de l'écoute, parfois des activités, ou encore gèrent des vestiaires de vêtements de seconde main ou d'autres prestations complémentaires à celles fournies par l'établissement. L'EVAM salue cet engagement citoyen et remercie chaleureusement toutes et tous les bénévoles.

L'asile, thème d'étude prisé

De l'écolier au doctorant, qu'il s'agisse de thématiques juridiques, sociales, psychologiques ou photographiques, l'EVAM a été approché à de nombreuses reprises pour des renseignements, voire pour la conduite de travaux de recherche sur le terrain. L'établissement s'efforce de donner une suite positive à l'ensemble de ces requêtes, sous condition qu'elles ne mettent pas en question l'accomplissement des tâches opérationnelles, et que certaines règles visant la préservation de la sphère privée des bénéficiaires et des collaborateurs soient respectées. Les responsables de secteur ont été régulièrement sollicités pour ces travaux ou pour des présentations au sein d'écoles, de hautes écoles et d'associations, à l'instar de l'Association vaudoise des contrôles des habitants et bureaux des étrangers.

SECTEUR EST

La collaboration avec les écoles s'intensifie

L'arrivée en 2012 d'un effectif important de familles a représenté un défi tant pour l'EVAM que pour les écoles concernées. L'établissement scolaire de Bex a été très sollicité puisque le foyer situé sur la commune recense une cinquantaine d'enfants âgés de 6 à 15 ans, dont bon nombre n'avaient jamais été scolarisés avant leur arrivée en Suisse. Pour créer un lien entre l'école et les parents des élèves, l'EVAM a engagé un civiliste pour une durée de quatre mois.

Présentations EVAM dans le Chablais

Journée régionale des enseignants FLE (Français langue étrangère) à Aigle; journée pédagogique des enseignants de la région Chablais: ces manifestations auxquelles l'EVAM a participé ont été des opportunités de faire connaître le travail de l'établissement. Lors d'une journée sur la migration, l'atelier de présentation de l'EVAM a rencontré un tel succès qu'il a déjà été reprogrammé pour 2013.

Les migrants mettent la main à la pâte

Deux programmes d'utilité publique ont permis d'occuper une douzaine de personnes sur une durée de quatre mois.

Hébergés dans le foyer de Vevey, des migrants ont passé la saison estivale avec le service de la voirie. Le maintien de la propreté de Vevey Plage faisait partie du programme quotidien. A l'heure du bilan, la Ville s'est dite enchantée, relevant l'engagement et la ponctualité exemplaires des migrants tandis que les collaborateurs de la voirie ont qualifié



Christian Faure, gérant technique, à l'EVAM depuis 2000

Michel est professionnel. Il est aussi très compétent dans ses relations aux bénéficiaires qui me disent qu'ils sont très satisfaits. Michel a aussi un pied dans les services communaux. C'est un plus pour l'EVAM car il se fait notre porte-parole, donnant les explications nécessaires pour éviter la stigmatisation, adoucir les angles. Aux Narcisses 5, il règne une ambiance familiale et une entraide entre bénéficiaires. Prochainement, la clôture qui sépare le jardin avec celui du bâtiment voisin va tomber: une occasion pour les populations de se mélanger davantage!

Michel Chassot, concierge à 25% aux Narcisses, à l'EVAM depuis 2010

C'est ma première conciergerie et mon premier emploi dans le domaine social. Je voulais explorer cette piste. Dans la nouvelle organisation du travail, aucun problème ne reste en attente. La présence régulière du gérant technique nous permet de trouver des solutions au fur et à mesure. Je viens tous les jours sur place et veille particulièrement à l'entretien des espaces extérieurs. Je ne veux pas que ce bâtiment soit montré du doigt et on ne devrait pas faire de différence avec l'immeuble d'à côté. Mon rôle, c'est aussi d'expliquer que ce sont des résidents comme les autres.

NARCISSES 5, VILLENEUVE

les contacts avec les requérants de « magnifiques ».

Sur la commune d'Ollon, les migrants ont œuvré à l'élimination des plantes exogènes dans les plantations forestières. En collaboration avec la Diana Vaudoise, une association de chasseurs, les requérants ont aussi participé à l'entretien des alpages communaux.

Le foyer de Bex, un trentenaire en évolution

Le foyer de Bex a fêté ses 30 ans en juin, à l'occasion de la Journée du réfugié. Un musicien de Syrie, le Groupe Aquavita et les CD des résidents ont empli le parc du foyer de sonorités multiculturelles. De jeunes sportifs ont aussi offert au public une démonstration de jiu-jitsu. Leur moniteur, un requérant d'asile ancien champion de la discipline, enseigne aux enfants du foyer dans le cadre d'un programme d'occupation communautaire. Un buffet haut en couleurs apprêté par les 35 communautés a couronné la journée. Des habitants bellerins ont pris part à cette manifestation conçue en étroite collaboration avec le Groupe d'appui aux requérants d'asile. Parmi les membres, tous bénévoles, certains sont engagés depuis la création du foyer. Une remarquable fidélité!

16

SECTEUR LAUSANNE

Accroître la capacité d'accueil, rationaliser l'espace

Sur le territoire du grand Lausanne, deux communes ont mis à disposition de l'EVAM un abri de protection civile: Pully, en début d'année et Bussigny, en décembre.

Au 37 de l'avenue du Chablais, à Prilly, les migrants logés à Prévèrenges et Bussigny sont accueillis en journée dans des locaux précédemment dédiés aux programmes d'occupation.

Le foyer de Crissier a repoussé encore les limites de sa capacité d'hébergement en aménageant 23 lits au sous-sol de ses trois immeubles. Au pic de son occupation, le foyer a abrité 426 personnes alors qu'il ne dispose, ordinairement, que de 316 places. Au foyer de l'avenue du Chablais 49 (Lausanne), deux dortoirs au profit de familles ont été créés. En fin d'année, des familles ont aussi pris place dans une annexe transformée du foyer de Vennes-Lausanne.

Bus scolaire pour 100 élèves

Avec presque une centaine d'enfants scolarisés, le foyer de Crissier a bénéficié d'un service de transport collectif. Financé par le Canton et mis en service en septembre, un bus articulé amène les élèves auprès de trois bâtiments scolaires de Crissier. Afin de veiller au comportement adéquat des jeunes durant les voyages, un migrant en programme d'activité accompagne chaque trajet. Les éventuelles problématiques qu'il rencontre font l'objet d'un suivi par les assistants sociaux.

Echanges civiques et ludiques entre jeunes

Les échanges entre la population enfantine du foyer de Crissier et des élèves de l'Ecole internationale de Lausanne sont nés en 2011, sous l'impulsion d'un animateur bénévole proche de l'école privée. Après son départ de Suisse en

2012, trois enseignants ainsi que l'infirmière scolaire ont repris le flambeau, développant encore ces activités.

Dans le cadre de leur cours de « Civisme », une vingtaine d'élèves de l'Ecole internationale ont ainsi choisi de s'engager en faveur des enfants du foyer. Chaque semaine, ils forment une équipe qui organise et coordonne une animation différente. Visites, jeux d'intérieur et d'extérieur, bricolages, enquêtes, confection de pâtisseries, déguisements, parties de luge, photographie; la liste n'a rien d'exhaustif. En marge, un groupe de parents, « Les amis de l'EVAM », s'est aussi constitué avec pour but de récolter et de distribuer des vêtements.

En juin dernier, des dessins d'enfants de Crissier peints lors des ateliers proposés par l'Ecole internationale ont débouché sur une exposition. La Maternité du CHUV a accueilli durant trois mois « Les petits doigts du monde ».

Réalisé par l'association Métis'Arte et l'ONG Service Civil International, un camp de vacances de jour a permis une rencontre entre des enfants de la région lausannoise et d'autres, requérants d'asile, ainsi que leurs parents. A travers l'expression théâtrale utilisée comme moyen d'intégration, dix enfants du foyer de Crissier ont pris part avec persévérance et pertinence à la création d'une pièce collective présentée ensuite aux parents.

Développer des synergies de quartier

La structure de jour de l'EVAM située aux Boveresses a initié des contacts avec la maison du même quartier, de manière à ce que cette dernière intègre dans ses activités les migrants fréquentant la structure de l'établissement. Des ponts avec le voisinage ont aussi été jetés lors du passage de la Caravane des Quartiers et de sa radio dans cette partie de la capitale vaudoise. Avec notamment pour objectif d'encourager les rencontres interculturelles, Caravane FM et des migrants en programme d'occupation auprès du blog Voix d'Exils ont tenu leur micro aux animateurs de la structure de jour et aux migrants, afin qu'ils racontent leur quotidien au sein de l'établissement et du quartier.

Migrants utiles et appréciés

Dans le cadre d'un programme de travaux d'utilité publique, cent places de jeux lausannoises ont été nettoyées et 20 000 pierres tombales contrôlées avec le concours de requérants d'asile. Ceux-ci ont également restauré un refuge, passé au peigne fin 6 km de rivières et forêts attenantes et attaché 7500 boutons floraux. L'équipe composée d'une quinzaine de migrants a largement convaincu par son assiduité et par son enthousiasme. D'excellentes relations se sont instaurées avec les collaborateurs de la Ville et la population locale. Le partenariat avec la Ville de Lausanne sera reconduit en 2013.

L'EVAM collabore également avec la protection civile cantonale. Lors de cinq exercices annuels, des migrants volontaires du foyer de Crissier se sont prêtés à une évacuation fictive, puis à une prise en charge dans un abri de protection civile. Les jeux et le repas entre les cadres de la protection civile et les bénéficiaires de l'EVAM ont favorisé la rencontre et la découverte de l'autre.

17



Joaquim Sequeira Marques, concierge à 40% aux Aubépines, à l'EVAM depuis février 2012

C'est un travail à deux! Sans Patrick, je ne pourrais pas le faire de la même façon. Quand, par exemple, il veut organiser une réunion de maison, il demande mon aide. Moi, j'ai besoin de son soutien lorsque je n'arrive pas à faire passer un message auprès d'un bénéficiaire. Ce qui compte le plus pour moi, c'est de veiller jour après jour au bien de l'immeuble et de ses résidents.

Patrick Maury, gérant technique, à l'EVAM depuis 1999

Quand je suis arrivé dans l'immeuble, le règlement de maison n'était pas bien respecté. Nous avons fait un travail colossal, travaillant main dans la main et tenant le même langage. En épaulant Joaquim dans sa fonction, je renforce son autorité de collaborateur de l'EVAM. Aujourd'hui, je n'éprouve pas le besoin de venir tous les jours. Ça roule, mais il faut rester vigilant et intervenir au moindre dysfonctionnement afin que la situation ne se dégrade pas. Je travaille avec trois concierges que je vois au minimum une fois par semaine.

AUBÉPINES 11 ET 13, LAUSANNE

SECTEUR NORD ET OUEST

Face aux défis constants de l'hébergement et dans un souci de meilleure répartition des migrants sur sol vaudois, les communes de l'Ouest ont été approchées. Avec la fermeture en février de l'abri de Nyon, suivie en juillet de celle de sa structure de jour, l'EVAM s'est tourné vers Begnins, Coppet et Préverenges pour un accueil de nuit, en abris, et vers Gland pour un accueil en journée, cette dernière commune comptant par ailleurs un abri exploité par l'EVAM depuis 2011.

Une structure de jour pour trois abris

Le bâtiment des Gardes Forts, proche de la gare de Gland, a été aménagé pour accueillir les activités diurnes des requérants d'asile logés sur la commune, à Begnins et à Coppet. La journée portes-ouvertes a été le théâtre de riches échanges avec les riverains. Son succès a été le fruit d'une collaboration entre animateurs, migrants, bénévoles et la ville de Gland, qui a inauguré les terrains de pétanque jouxtant la structure.

Une semaine en abri pour des familles

Pour la première fois depuis une dizaine d'années, des familles nouvellement arrivées ont dû être placées temporairement dans un abri de protection civile, à Gollion. Dans de brefs délais, une logistique spécifique a été mise en place, à commencer par le choix d'un surveillant sensible à la population enfantine. La répartition dans les dortoirs a été faite de manière à préserver au mieux l'intimité des familles. Au bout d'une semaine, toutes avaient pu gagner un foyer. Cette opération a démontré l'efficacité des collaborateurs de l'EVAM, aujourd'hui rodés à travailler dans des conditions d'urgence, et a permis de mettre en œuvre une excellente collaboration avec les autorités cantonales de protection civile.

A Sainte-Croix, un foyer dynamique ancré dans la région

A l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le Cinéma Royal à Sainte-Croix a présenté des peintures et des collages de migrants. Ces œuvres ont été réalisées au Centre de formation de l'EVAM à Renens, dans l'Atelier de création artistique. Cette exposition collective et son vernissage sont le résultat d'une étroite collaboration avec l'association de bénévoles «Café-Contact», active au foyer depuis plus de 20 ans.

A l'issue d'un appel lancé par l'EVAM à l'occasion de Noël, onze familles de Sainte-Croix ont accueilli quarante requérants d'asile pour le temps d'un repas. Autrement dit, près de 30% des résidents du foyer ont pu nouer des contacts l'espace d'un soir.

Logés à Sainte-Croix, une dizaine de requérants bénévoles ont prêté main-forte durant une semaine au montage et démontage des décors des Jeux du Castrum à Yverdon-les-Bains ainsi qu'à la sécurité de cette manifestation. Une aide bénévole bienvenue, rendue possible par une coordination soutenue des assistants sociaux du foyer.

Manifestations citoyennes et conviviales : les migrants engagés

En collaboration avec la protection civile du district de Nyon, deux journées «Coups de balais» ont été réalisées. Le café partagé autour de la table de la structure de jour de Gland avant le nettoyage des rues a permis aux citoyens du lieu d'approcher le quotidien des migrants. A Moudon, cette même opération organisée par la Commune et le groupe Suisse-Etrangers a pu compter sur la participation de bénéficiaires de l'EVAM qui ont aussi organisé un petit déjeuner pour 100 volontaires.

Toujours à Moudon, de nombreux migrants sont venus prêter main-forte à l'organisation de la fête des cinq ans de l'Épicerie du cœur ; une manière de remercier ce partenaire pour son excellente collaboration. A la fête des Cartons du cœur d'Yverdon-les-Bains, des migrants ont aidé à réguler la circulation sur le parking.

Pour célébrer la journée «Rue pour tous», le centre ville d'Yverdon-les-Bains a été fermé à la circulation routière. Formés par la police et encadrés par des bénévoles, une dizaine de requérants d'asile domiciliés à Sainte-Croix et à Orbe ont fonctionné comme plantons de sécurité.

Du 1er au 24 décembre, l'EVAM a remis le couvert pour participer en gare d'Yverdon-les-Bains aux «Soupes d'ici et d'ailleurs». Chaque soir, des requérants d'asile ont servi des bols de soupes préparées par l'une des 25 associations participantes, puis aidé aux nettoyages.

Une place de formation grâce à Table Suisse

Enfin, un projet novateur a été mis en place avec Table Suisse, une fondation qui récupère et distribue la nourriture excédentaire. Une place de formation d'aide-livreur est désormais proposée aux migrants. Table Suisse se charge d'encadrer la personne retenue et lui délivre une attestation au terme de sa formation.



Loris Tschantz, gérant technique depuis 2012, à l'EVAM depuis 2003

Les concierges ont aussi besoin de nous pour partager leurs préoccupations. Quand il y a un trop plein, ma tâche consiste à les écouter. Pour rester crédible, je dois ensuite agir ; il est important que mon collègue soit conscient que je le soutiens.

Claudine Kästli, concierge à la retraite depuis décembre 2011, habite à Général Jomini 6 depuis 1993 et y travaille depuis 1995

Durant plusieurs mois, nous avons enjambé des brouettes de chantier car l'immeuble n'a pas été vidé durant les travaux. Nous avons donc tous déménagé, à tour de rôle et au fur et à mesure que les appartements étaient terminés. Je suis seule et me plais ici. On m'appelle la maman de l'immeuble. Depuis 20 ans, j'ai vu des personnes originaires de tant de pays sans sortir du bâtiment. J'ai rempli mon rôle de façon consciencieuse et dévouée. Lorsqu'un résident me tendait un courrier qu'il ne comprenait pas, je demandais à un enfant parlant sa langue de traduire en échange d'un bonbon. Aujourd'hui encore, des personnes viennent vers moi quand elles ont un problème de buanderie ou autre.

Pierre-Alain Parisod, concierge à 15% à Jomini, à l'EVAM depuis 2011

Au-delà de l'entretien de l'immeuble et des espaces extérieurs, une partie importante du travail consiste à répondre aux interpellations des résidents. Quand ce n'est pas dans mes cordes, je les aiguille vers la Hotline de l'EVAM. Je viens ici deux fois par semaine. Entre mes présences, je peux compter sur Claudine qui est un relais très apprécié.

GÉNÉRAL JOMINI 6, PAYERNE

EN IMAGE AU CŒUR DES RÉNOVATIONS

Une garantie d'emprunt de l'Etat a permis à l'EVAM d'établir une planification des travaux de rénovation de son parc immobilier afin d'en assurer la pérennité, tout en améliorant les conditions d'hébergement des bénéficiaires. Les chantiers ont démarré en 2010 et, à fin 2012, sept immeubles vétustes étaient totalement ou en partie rénovés et réhabilités.

Sur le plan architectural, le résultat des travaux est particulièrement probant comme le montre le reportage photographique ci-après. Les témoignages des collaborateurs chargés de l'entretien des immeubles, des répondants de l'EVAM sur le terrain ainsi que des résidents confirment que les rénovations alliées à une gestion repensée des bâtiments assurent un cadre de vie agréable et une cohabitation harmonieuse.

Un parc immobilier à rénover

L'EVAM possède 23 immeubles ou parties d'immeubles, dont l'usage est le suivant : 18 destinés au logement, 2 foyers, 1 centre de formation et 2 pour l'administration.

Toutes les propriétés, excepté une, ont été acquises dans les années 1990 par la FAREAS et ont été reprises par l'EVAM dans le cadre du transfert de l'activité et des biens de la fondation à l'établissement, au 1er janvier 2008. L'état de grande vétusté du parc immobilier a été constaté.

Un taux d'occupation élevé

Les normes d'assistance adoptées par le Conseil d'Etat conduisent à des taux d'occupation élevés des appartements. Les familles ont droit à une pièce pour deux enfants et ne disposent pas de pièce de séjour. Le taux de rotation des occupants est également important, ce qui contribue à une usure plus rapide des logements et des bâtiments.

Les travaux et leur financement

Jusqu'à fin 2011, les investissements nécessaires aux travaux ont été en partie financés par le fonds de rénovation de l'établissement. Pour le reste des montants, l'EVAM a emprunté avec des garanties de l'Etat, ce qui lui a permis d'obtenir des capitaux à meilleur compte. Par décret du 9 décembre 2009, le Grand Conseil a alloué à l'EVAM une garantie d'emprunt pour un montant de 17,5 millions de francs pour les rénovations entre 2010 et 2013. Les travaux ont été menés sous la houlette d'un chef de projet pour les rénovations. Les immeubles les plus dégradés ont été priorités ainsi que les travaux pour répondre aux exigences des normes incendie. A ce jour, sept immeubles ont été réhabilités en partie ou totalement et les parcelles, densifiées, lorsque le règlement communal le permettait.

Gérant technique – concierge : un duo professionnel efficace

Pour assurer l'entretien du parc immobilier de l'EVAM, les cinq gérants techniques en poste ont été investis d'un nouveau cahier des charges avec davantage de responsabilités. Référents et répondants pour intervenir en cas de litiges ou d'incivilités, ils sont très sollicités. Comme par le passé, ils effectuent les états des lieux et contrôlent la qualité des logements.

Le bilan après plus d'une année de fonctionnement de cette organisation est très encourageant. Les gérants techniques font des propositions de nature à améliorer la vie dans les immeubles, à l'instar des assemblées de maison qui favorisent les relations de bon voisinage. Dans l'exercice de leurs tâches, les gérants techniques sont complémentaires des concierges qui assurent l'entretien des espaces communs intérieurs et extérieurs.

Avec une présence régulière dans les immeubles, les concierges sont les premiers répondants des bénéficiaires de l'EVAM et des partenaires externes. A ce titre, ils s'emploient à faciliter la cohabitation; ils accueillent les résidents, sont à l'écoute des problèmes et veillent au respect du règlement de maison. Cette position leur permet de repérer les dysfonctionnements et les anomalies, qu'ils relaient auprès des gérants techniques.

Ce duo professionnel réactif est présent dans chaque immeuble et chaque immeuble est un monde en soi dans lequel se côtoient un mélange remarquable de nationalités différentes. Dans un domaine – l'asile – en constante évolution, gérants techniques et concierges travaillent de concert pour tenir avec soin les propriétés de l'EVAM et favoriser un climat agréable.

70 %
des bénéficiaires de l'EVAM
logent en appartement

358
appartements
sont propriété de l'EVAM

1248
appartements
sont loués par l'EVAM



La Faïencerie 5 Yverdon-les-Bains



Construction : 1963
Propriété EVAM (FAREAS) : 1998
Appartements : 19
Travaux : rénovation totale en 2011-12,
ajout de parties communes et publiques

Loris Tschantz, gérant technique, à l'EVAM depuis 2003

« Avant la rénovation, les appartements étaient dans un tel état de délabrement que personne ne voulait y habiter. Ceux qui y logeaient n'avaient pas le cœur à s'en occuper. Dans le quartier, on montrait le bâtiment du doigt. Il y avait même de l'agressivité envers ses occupants. Aujourd'hui, lorsque les bénéficiaires viennent ici, ils sont d'emblée conquis. Et comme trait d'union entre résidents de l'immeuble et habitants du quartier, un espace de loisirs et un cybercafé ouverts à tous ont trouvé leur place. »

Maxamed Cabdullahi Axmed, concierge à 30% à la Faïencerie depuis février 2012, à l'EVAM depuis 2010

« C'est plus facile et agréable de travailler dans un immeuble neuf. Les habitants en prennent meilleur soin. Cela démontre que quand on met à disposition quelque chose de propre et sain, cela encourage les gens à s'en occuper. »



Abil et Lirije Miftari, Kosovo, en Suisse depuis 2002, 6ème hébergement EVAM, dans l'immeuble depuis avril 2012, 2 pièces

« Cet appartement offre toutes les conditions favorables pour y mener une vie normale avec notre fille. Neuf, lumineux, avec un chauffage au sol et une salle de bain de belle taille. Nous ne pouvons rien souhaiter de plus, si ce n'est un permis de séjour et la possibilité de travailler, d'être autonome. Au Kosovo, nous avions une bonne profession et avons laissé derrière nous une maison que nous venions de faire construire. »





Saint-Jean 11 Morges



Construction : 1930
Propriété EVAM (FAREAS) : 1998
Appartements : 9
Travaux : rénovation totale en 2011-12

Giuseppe Calabria, concierge à 15 % à Saint-Jean depuis janvier 2013, à l'EVAM depuis 2012

« Il y a beaucoup d'ethnies différentes qui cohabitent dans l'immeuble. J'ai été surpris par la façon dont les résidents gèrent parfois les problèmes entre eux. Ils se disent les choses sans agressivité. C'est une marque d'intelligence! »

Sokol Maksutaj, gérant technique, à l'EVAM depuis 2007

« Un des aspects importants de mon travail, c'est la médiation; avec les autorités communales, les habitants du quartier, des associations, les concierges voisins, etc. Il faut un suivi permanent afin d'assurer une bonne cohabitation. On ne peut pas se reposer sur ses lauriers. Dernièrement, la collaboration avec le concierge a été très intense autour de l'introduction de la taxe au sac et la gestion du tri des déchets. »



Subahan Ibishova (père), Ilknur (fille), Ilkaj (garçon) et Isneni Vasvija (mère), République de Macédoine, en Suisse depuis 2011, 2ème hébergement EVAM, dans l'immeuble depuis décembre 2011, 2,5 pièces

« L'appartement est joli, et c'est très tranquille. Nous avons une vie de famille et nous sommes très reconnaissants pour cela. Auparavant, nous étions dans un foyer et là, il se passe toujours quelque chose. Notre fils de 10 ans a vu une scène qui l'a choqué. Depuis que nous sommes arrivés dans cet appartement, il est plus calme. Ici en Suisse, nous avons traversé des situations qui nous ont fait découvrir la vie d'une façon différente qu'en Macédoine. Parmi ces choses, il y a d'abord le respect. On nous respecte et nous aussi respectons notre entourage. »



Tour-Grise 26 Lausanne



Construction : 1973
Propriété EVAM (FAREAS) : 1995
Appartements : 73
Travaux : rénovation totale en 2012, ajout de deux étages ainsi que de parties communes et publiques

Jean-Marc Dupont, chef d'équipe des gérants techniques, à l'EVAM depuis 1994

« L'immeuble est magnifique et j'ai hâte que les espaces communs soient terminés afin que les résidents et le quartier puissent en profiter. J'ai passé de nombreuses années sur le terrain; aujourd'hui, je remplace les quatre gérants techniques lorsque c'est nécessaire. Mon rôle principal consiste à encadrer et planifier les activités de mon équipe. »

Joaquim Sequeira Marques, concierge à 40 % à Tour-Grise depuis janvier 2013, à l'EVAM depuis 2012

« Je rencontre chaque nouveau locataire. Comme il y a 76 appartements et du tournus, je vois beaucoup de monde. La spécificité de cet immeuble, c'est qu'il est habité par des hommes ou des femmes seuls, souvent jeunes. Les visites sont fréquentes et le ton monte parfois vite. J'interviens régulièrement pour modérer et rappeler les règles de bonne cohabitation. Il est donc crucial d'être là tous les jours. Mon expérience de 22 ans dans des immeubles occupés par des migrants m'est très utile dans ce travail passionnant. »



Adam Mobarak, Soudan, en Suisse depuis 2010, 5ème hébergement EVAM, dans l'immeuble depuis décembre 2012, studio

« J'aime mon studio, il est très joli. Ce que j'apprécie par-dessus tout, c'est d'être seul. Auparavant, j'ai vécu à l'abri de protection civile de Nyon puis au foyer de Vennes. Là, nous étions cinq hommes dans un dortoir, avec beaucoup de va-et-vient, du matin au soir. Personne ne voulait nettoyer et il y avait des tensions en permanence. Ici, je suis tranquille. »





Général Jomini 6 Payerne

Construction : 1967
Propriété EVAM (FAREAS) : 1999
Appartements : 18
Travaux : rénovation totale en 2010



Narcisses 5 Villeneuve

Construction : 1966
Propriété EVAM (FAREAS) : 1998
Appartements : 20
Travaux : rénovation totale en 2010



Aubépines 11 et 13 Lausanne

Construction : 1930
Propriété EVAM (FAREAS) : 1998
Appartements : 26 et 27
Travaux : rénovation partielle depuis 2011, réfection des appartements lors d'un changement de bénéficiaires

24

Nyam (père), Shurentsetseg (mère) et Suld (4 ans)
Sukhbaatar, Mongolie, en Suisse depuis 2005,
8ème hébergement EVAM, dans l'immeuble depuis
le 25 mars 2013, 3 pièces

« Cet immeuble est vraiment magnifique. Nous sommes au centre de Payerne, à proximité de tout. Sanchir, notre fils aîné de 7 ans, va à l'école primaire qui est à deux pas d'ici. Pour Nyam qui est un sportif, le stade Olympique se trouve juste à côté. Durant 8 ans, nous avons changé sept fois de logement, en passant d'un foyer collectif à un autre. Arriver dans ce bel appartement après tout ce temps, c'est un rêve qui devient réalité! »



Elsa Gebrekidan et Manuel Falchi, Erythrée, en Suisse
depuis novembre 2011, 4ème hébergement EVAM,
dans l'immeuble depuis juin 2012, 2 pièces

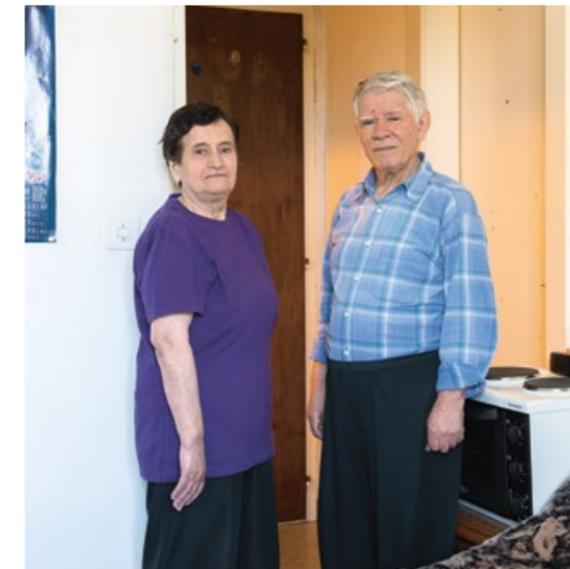
« Ce lieu est formidable. Je trouve l'appartement confortable et pour mon fils, c'est l'idéal. Nous sommes ensemble et tout se passe bien avec le voisinage. Il nous manque juste du vocabulaire en français pour mieux communiquer. J'aimerais beaucoup suivre un cours mais il faut d'abord trouver une place en garderie pour mon fils. Pour l'instant, il n'y a rien. J'attends depuis bientôt un an. Sinon, nous vivons tranquilles. Il y a des parcs de jeux de tous les côtés. Et par-dessus tout, un panorama magnifique, de la verdure et un air pur! »



25

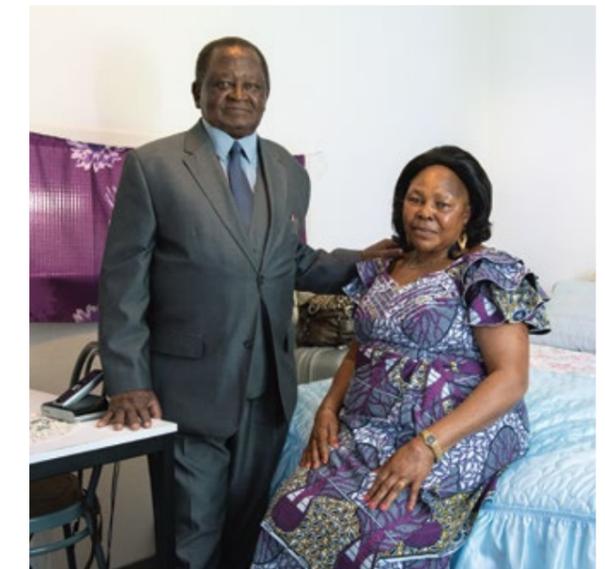
Bajrush et Xhevahire Zaja, Kosovo, en Suisse
depuis 1999, 3ème hébergement EVAM, dans l'immeuble
depuis octobre 2000, 2 pièces non rénovées

« Ma femme a une maladie chronique liée à la mémoire. Nous habitons ici depuis 14 ans et lorsque nous avons emménagé, l'appartement avait déjà des traces d'usure. Même s'il n'a pas été rénové, je n'ai pas d'autre choix. Au final, nous n'avons pas besoin de beaucoup de choses. Ici, c'est calme. Je connais bien les voisins et le concierge actuel est formidable. Il met beaucoup d'énergie pour que les choses se passent bien dans l'immeuble, et j'apprécie son travail. C'est rare de trouver une personne comme lui. »



Tshialu François Ndaye, République démocratique
du Congo, en Suisse depuis 2004, 5ème hébergement EVAM,
et Charlotte Mulanga, en Suisse depuis 2012,
dans l'immeuble depuis janvier 2013, 1,5 pièce

« Nous venons d'emménager ici avec ma femme qui a pu me rejoindre il y a un an. Aux Aubépines, c'est là où je me sens le mieux depuis mon arrivée en Suisse en 2004. La chambre à coucher est spacieuse. Nous apprécions tout particulièrement la cuisine séparée, pour éviter les odeurs dans l'autre pièce. Comme le coin cuisine est étroit, nous avons installé uniquement une table basse, plus adaptée pour recevoir nos visiteurs. »





Diablerets 3 bis Lausanne



Construction : 1972
Propriété EVAM (FAREAS) : 1999
Appartements : 47
Travaux : rénovation partielle en 2011

Fijurije Sumici, concierge aux Diablerets à 25 % depuis 2010, à l'EVAM depuis 2010

« Avec 47 appartements, il y a pas mal de mouvements dans la maison. Je m'investis énormément pour la propreté de l'immeuble, à l'intérieur et à l'extérieur. Le nombre de nationalités et d'ethnies vivant ici est impressionnant. Malgré cela, il n'y a jamais de problèmes. Depuis que l'immeuble a été refait, les gens en prennent meilleur soin. »

Christian Faure, gérant technique depuis 2000

« Je passe ici au moins trois fois par semaine. Je fais le tour des communs et, au passage, je suis souvent interpellé. S'il y a un fusible à changer ou un radiateur à purger, je le fais moi-même. J'essaie d'organiser entre trois et quatre assemblées d'immeuble par année. C'est un moment convivial ; j'amène un gâteau et des jus de fruits et nous passons en revue les différents problèmes de chacun. »



Larbi Zidane, Tunisie, en Suisse depuis 2003, 6ème hébergement EVAM, dans l'immeuble depuis mars 2012, studio

« Je me sens lausannois et j'aime la tranquillité. Nos voisins sont pour la plupart des Suisses et il faut respecter leur mode de vie. A 22h, je baisse le son de ma TV. Quand je suis arrivé dans ce studio après le foyer de Vennes, j'ai eu un grand sentiment de liberté. Il était neuf, propre et j'étais seul, chez moi. Je peux recevoir des amis sans avoir honte. »



RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2012 mettent en exergue un important besoin de financement complémentaire par rapport au budget approuvé par le Conseil d'Etat. Cet ajustement, qui s'opère conformément aux mécanismes prévus par la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) et qui est prévu dans la convention de subventionnement conclue entre l'Etat et l'EVAM, est dû à un accroissement du nombre de personnes relevant de l'EVAM et aux ouvertures d'abris de protection civile. Par ailleurs, afin de garantir la pérennité de son parc immobilier, l'EVAM a contracté un nouvel emprunt garanti par l'Etat. L'exercice 2012 s'est soldé par un excédent de produits de 5,2 millions de francs, dont 3,9 millions seront restitués à l'Etat de Vaud, le solde alimentant le fonds d'égalisation. Ces comptes ont été audités par un nouvel organe de révision qui a remporté l'appel d'offres des marchés publics pour le renouvellement du mandat.

La tendance à l'augmentation de la population EVAM, constatée en 2011, s'est perpétuée en 2012. Il en a résulté une forte augmentation des prestations d'assistance et des prestations médicales fournies ainsi que des coûts relatifs aux structures d'hébergement. En effet, de nouveaux abris de protection civile ont été ouverts durant l'année, avec pour conséquence un accroissement des charges de personnel et de surveillance. Pour pallier cette hausse, un ajustement net du financement cantonal d'environ CHF 21,7 millions a été nécessaire par rapport au budget approuvé par le Conseil d'Etat. Les mécanismes d'ajustement sont inscrits dans la LARA.

La rénovation du parc immobilier de l'EVAM s'est également poursuivie dans un ordre de grandeur similaire à celui de l'exercice précédent, soit environ 7,4 millions d'investissements contre 8 millions l'année précédente. Afin de pouvoir assurer le financement de ces travaux, l'EVAM a contracté un nouvel emprunt garanti par l'Etat de CHF 7,5 millions.

Depuis le 1er janvier 2012, et suite à la liquidation du Fonds de rénovation en 2011, la subvention du Canton de Vaud inclut un amortissement de 2% sur la valeur du parc immobilier dont l'EVAM est propriétaire. Le solde de liquidités générées par ce mécanisme est affecté au remboursement de la créance postposée vis-à-vis de l'Etat de Vaud. Au 31 décembre 2012, il en résulte un remboursement de CHF 405'217,30.

Cette dette de l'EVAM envers l'Etat a également pu être remboursée d'un montant d'environ CHF 937'000 suite à la vente d'un immeuble qui ne correspondait plus au besoin de l'établissement. Cette aliénation a par ailleurs amené un

bénéfice comptable de vente de près de CHF 450'000 qui fait partie intégrante du résultat d'exploitation de l'EVAM au 31 décembre 2012. Ainsi, à la fin de l'exercice, le montant de la dette postposée était de CHF 6'399'427,45.

Les comptes d'exploitation et de profits et pertes présentent, pour certains postes, une sous-consommation de charges importante par rapport au financement prévu et additionnel en vertu du mécanisme d'ajustement. Cet écart s'explique par le fait que l'EVAM n'a pas été en mesure d'ajuster ses structures au fur et à mesure de l'évolution de la population assistée et hébergée. Les difficultés de trouver des places d'hébergement supplémentaires ont en effet contraint l'EVAM de recourir à une suroccupation des structures existantes, ce qui est source d'économies.

L'exercice s'est terminé par un résultat excédentaire qui s'élève à CHF 5'219'406,63. Celui-ci a permis à l'EVAM de doter le fonds d'égalisation de CHF 1'271'080. Il s'élève actuellement à CHF 5'745'205, ce qui correspond à la dotation maximale autorisée en l'état par la LARA (i.e. 5% du budget). Le solde de l'excédent de recettes d'un montant de CHF 3'948'326,63 sera rétrocédé au Canton dès l'approbation des comptes de l'EVAM par le Conseil d'Etat.

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Produits	Exercice 2012	Exercice 2011
Financement cantonal	114'904'105.23	93'128'674.67
Produits d'hébergement	6'269'265.91	5'889'434.91
Produits des frais médicaux	761'201.75	837'381.50
Autres produits - facturations diverses	1'154'515.70	1'079'851.85
Revenus des requérants	3'106'594.50	3'248'060.35
Produits divers	35'286.57	18'901.12
Total des produits	126'230'969.66	104'202'304.40

Charges

Charges d'assistance	21'942'096.83	18'032'349.56
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	27'603'855.55	23'851'530.97
Frais de rénovation des immeubles EVAM	0.00	8'057'212.05
Electricité des appartements, foyers et locaux	1'810'136.96	1'894'641.25
Frais médicaux (y. c. honoraires courtier)	23'890'568.43	19'135'851.96
Charges du personnel	30'091'142.12	27'548'338.01
Frais de surveillance	7'823'337.83	5'772'410.13
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	1'515'939.76	1'348'983.48
Frais des véhicules	209'856.02	155'916.85
Assurances et taxes	301'735.75	278'837.90
Développements et exploitation de l'informatique	2'775'914.02	2'268'875.14
Honoraires de tiers	429'697.30	215'035.15
Frais de télécommunications	154'015.95	119'171.37
Frais divers d'administration	395'077.49	315'741.17
Pertes sur débiteurs	271'748.89	231'608.09
Intérêts et frais bancaires	452'319.35	404'599.76

Amortissements des immobilisations	1'568'253.08	880'641.57
Attribution ordinaire au Fonds de rénovation	0.00	874'114.00
Attribution au Ducroire	150'000.00	0.00
Dissolution du Fonds de rénovation	0.00	-8'057'212.05
Dissolution provision électricité Clarens	0.00	-60'000.00
Dissolution provision remise en état abri + SJ Nyon	-27'069.30	0.00
Dissolution du Fonds de régulation loyers Chablais 49	-386.00	-605.00
Total des charges	121'358'240.03	103'268'041.36

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4'872'729.63	934'263.04
--------------------------------	---------------------	-------------------

PROFIT ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net d'exploitation	4'872'729.63	934'263.04
Charges extraordinaires	258.45	1'439.71
Charges exercices antérieurs	0.00	3'795.95
Total des charges hors exploitation	258.45	5'235.66
Attributions aux provisions et réserves	228'000.00	145'000.00
Total des attributions aux provisions et réserves	228'000.00	145'000.00
Produits extraordinaires	10'237.45	15'417.50
Produits exercices antérieurs	96'618.25	2'399.10
Produits s/ventes d'immeubles	450'467.25	0.00
Total des produits hors exploitation	557'322.95	17'816.60
Dissolutions des provisions et réserves	17'612.50	120'000.00
Total des dissolutions des provisions et réserves	17'612.50	120'000.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent de recettes)	5'219'406.63	921'843.98

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Actif	Exercice 2012	Exercice 2011
Actifs circulants		
Liquidités	6'572'117.49	4'855'713.86
Caisses	50'724.20	44'196.25
Compte de chèques postaux	118'776.44	69'963.66
Banques	6'402'616.85	4'741'553.95
Transitoires	29'654'827.91	23'048'559.68
Assistance versée d'avance	1'196'764.00	976'945.20
Actifs transitoires divers	221'249.76	256'652.28
Actifs transitoires Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	28'236'814.15	21'814'962.20
Actifs réalisables à moyen terme (annexe pt 7.1)	1'741'801.60	815'003.85
Débiteurs	3'165'669.45	
Dueroire	-3'000'000.00	165'669.45
		134'192.47
Débiteurs divers	173'674.24	218'797.64
Compte-courant HPR	1'402'457.91	462'013.74
Actifs immobilisés		
Immobilisations (annexe pt 6)	35'284'996.45	28'521'158.34
Mobilier de bureau	1'686'390.44	
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	-1'462'684.57	223'705.87
Matériel et outillage	308'598.80	
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	-236'606.95	71'991.85
Véhicules	1'071'204.95	
Fonds d'amortissement des véhicules	-757'933.56	313'271.39
Matériel informatique	1'875'580.35	
Fonds d'amortissement du matériel informatique	-1'771'164.04	104'416.31
Infrastructures	2'636'455.73	
Fonds d'amortissement des infrastructures	-1'221'724.48	1'414'731.25
Immeubles (annexe pts 3, 4 et 5)	33'748'487.78	
Fonds d'amortissement des immeubles	-591'608.00	33'156'879.78
		26'050'600.00
TOTAL DE L'ACTIF	73'253'743.45	57'240'435.73

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Passif	Exercice 2012	Exercice 2011
Fonds étrangers		
Dettes à court terme	38'085'588.49	33'377'683.55
Compte-courant Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	31'384'272.14	25'726'971.87
Créanciers - Divers	6'346'305.33	7'315'727.19
Créanciers - Employeurs & Caisse de compensation	355'011.02	334'984.49
Transitoires	580'482.58	614'171.40
Passifs transitoires divers (annexe pt 7.2)	398'813.18	449'210.75
Passifs transitoires service du personnel	181'669.40	164'960.65
Dettes à moyen et long terme	23'021'366.55	17'094'853.80
Emprunts hypothécaires et autres	4'180'445.35	4'352'741.80
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe pt 10)	12'441'493.75	5'000'000.00
Créance postposée de l'Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	6'399'427.45	7'742'112.00
Provisions	1'872'774.20	1'679'602.00
PPE - Fonds de rénovations	64'569.00	54'329.00
Divers risques (annexe pt 7.3)	1'808'205.20	1'625'273.00
Fonds propres	9'693'531.63	4'474'124.98
Fonds d'égalisation (annexe pt 12)	4'474'125.00	3'552'281.00
Excédent de recettes (annexe pt 11)	5'219'406.63	921'843.98
TOTAL DU PASSIF	73'253'743.45	57'240'435.73

1 Présentation des comptes

Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2011 et sont conformes au Règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat du 17 mars 2010.

Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.

2 Cautionnements

2.1	Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à trois mois de loyers nets	3'813'212.46	3'248'925.45
-----	--	--------------	--------------

3 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement

3.1	Les immeubles de l'établissement sont grevés de prêts hypothécaires ou ODM pour les montants d'engagements initiaux suivants:	5'565'435.80	5'788'440.60
3.2	Banque cantonale vaudoise, emprunts de CHF : (gagés 2 cédules hypothécaires d'un montant total de CHF 2'925'000.00)	1'691'202.25	1'735'846.70
3.3	Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	8'631'919.53	4'451'000.00
3.4	Etat de Vaud (Emprunt ODM pour Chablais 49) de CHF : aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt (1 cédule libre de gage de CHF 1'500'000.00)	2'489'243.10	2'616'895.10
3.5	Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'913'000.00	1'913'000.00
3.6	95 cédules libres de gage: CHF 25'742'400.00		
3.7	Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	23'203'568.25	19'686'600.00

4 Valeur d'assurance incendie

4.1	Immeubles de l'établissement (indice 120 en 2012 et 117 en 2011)	60'965'037.00	57'840'713.00
4.2	Mobilier et matériel de l'établissement	4'621'100.00	4'612'100.00
4.3	Mobilier et effets personnels des requérants	15'441'900.00	14'920'900.00

5 Immeubles

5.1 Ajustement de valeurs des immeubles

Le principe d'évaluation a été modifié par rapport aux comptes au 31 décembre 2011. En effet, jusqu'à cette date, les immeubles étaient valorisés selon le rendement locatif théorique à un taux de capitalisation de 15%.

Par souci de simplification de traitement des rénovations d'immeubles, et sur recommandation du SAGEFI, seuls les travaux à plus-value amènent des ajustements de valeurs des immeubles au bilan, ceci dès le 1er janvier 2012.

Au 31 décembre 2012, la valorisation au bilan tient donc compte des travaux de rénovations réalisés ainsi que de l'achat de l'immeuble sis à L'Abbaye et la vente de celui sis à Vulliemmin 18-20-22 à Lausanne.

Immeubles	Transferts RF	Valeur au bilan 31.12.2012	Achat/Vente Rénovations	Valeur au bilan 31.12.2011
Ecublens, Epenex 8	08.10.99	859'000.00	0.00	859'000.00
Chavannes, Centrale 6	31.03.99	692'000.00	0.00	692'000.00
Prilly, Chablais 37	17.07.98	1'265'000.00	263'341.70	1'528'341.70
Prilly, Fontadel 6	03.04.98	891'000.00	0.00	891'000.00
Prilly, Rapille 4	17.02.97	2'077'000.00	0.00	2'077'000.00
Morges, St-Jean 11	11.02.98	562'000.00	678'551.40	1'240'551.40
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.98	2'584'000.00	0.00	2'584'000.00
Lausanne, Chablais 49	16.08.00	1'913'000.00	0.00	1'913'000.00
Lausanne, Renens 6	23.09.99	1'217'000.00	0.00	1'217'000.00
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.95	1'867'000.00	4'180'919.53	6'047'919.53
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.99	2'038'000.00	0.00	2'038'000.00
Payerne, Jomini 6	28.01.99	1'095'000.00	0.00	1'095'000.00
Payerne, Tuilière 2-4	26.03.99	252'000.00	0.00	252'000.00
Lausanne, Vulliemmin 18-20-22	27.01.12	487'000.00	-487'000.00	0.00
Montreux, Baye 5	07.05.99	415'000.00	563.00	415'563.00
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.98	1'503'000.00	0.00	1'503'000.00
Yverdon, Faiencerie 5	31.07.98	1'870'000.00	1'680'014.25	3'550'014.25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.98	812'000.00	0.00	812'000.00
Yverdon, Montagny 27	24.07.97	1'395'000.00	0.00	1'395'000.00
Orbe, Moulinets 15	24.01.00	282'000.00	0.00	282'000.00
Yverdon, Uttins 11	24.07.97	407'000.00	492'670.75	899'670.75
Renens, Bugnon 42	24.07.95	1'383'000.00	0.00	1'383'000.00
Leysin, Sainte-Agnès	22.08.11	184'600.00	99'686.35	284'286.35
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.12	0.00	789'140.80	789'140.80
		26'050'600.00	7'697'887.78	33'748'487.78

6 Règles et durées d'amortissements des immobilisations

	Méthode	Durée
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Infrastructures	Linéaire	5 ans
Immeubles (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice en cours)	Linéaire	50 ans

	Exercice 2012	Exercice 2011
7 Autres indications		
7.1 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturation aux RA	2'502'314.60	2'166'071.01
Créances dues pour des prestations délivrées par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	416'810.20	495'181.40
Autres débiteurs	246'544.65	322'940.06
Valeur brute des débiteurs	3'165'669.45	2'984'192.47
. /. Ducroire	-3'000'000.00	-2'850'000.00
Valeur nette des débiteurs au 31.12.2012	165'669.45	134'192.47
Caisse de Pensions EVAM	0.00	1'727.50
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	64'569.00	54'329.00
Impôt anticipé à récupérer	721.00	1'676.39
Caisse de compensation	21'546.60	66'370.70
Diverses créances	86'837.64	94'694.05
Compte-courant HPR	1'402'457.91	462'013.74
Total des actifs réalisables à court terme	1'741'801.60	815'003.85

La valeur brute des débiteurs au 31 décembre 2012 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.

La valeur nette quant à elle permet de prendre en considération, au moyen du Ducroire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.

7.2 Passifs transitoires		
Passifs transitoires divers	398'813.18	449'210.75
7.3 Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»		
Remise en état des structures louées par l'établissement	1'653'318.20	1'470'000.00
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / Etat de Vaud)	150'000.00	150'000.00
Provision – Fonds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	4'887.00	5'273.00
Total selon bilan	1'808'205.20	1'625'273.00

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Les règles d'attributions ou de dissolutions qui ont été fixées au 31 décembre 2012 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

	Exercice 2012	Exercice 2011
7.4 Détail des rubriques «Etat de Vaud»		
Solde compte-courant en faveur de l'Etat de Vaud (comprenant l'avance de janvier 2013 de CHF 6'000'000.– reçue en décembre 2012)	-31'384'272.14	-25'726'971.87
Actifs transitoires Etat de Vaud (comprenant le remboursement de la créance postposée pour un montant de CHF 405'217.30 ¹)	28'236'814.15	21'814'962.20
Solde net en faveur de l'Etat de Vaud	-3'147'457.99	-3'912'009.67
Créance postposée de l'Etat de Vaud ²	-6'399'427.45	-7'742'112.00
Total en faveur de l'Etat de Vaud	-9'546'885.44	-11'654'121.67

¹ Depuis le 01.01.2012, l'Etat finance un amortissement (cf. point n°6) sur les immeubles EVAM en vue de rembourser les emprunts contractés pour la rénovation du parc immobilier. Le différentiel de cash-flow entre ce financement et la somme des amortissements annuels des emprunts contractés et payés par l'EVAM sert à rembourser la créance postposée due à l'Etat de Vaud. Au 31.12.2012, un amortissement de cette créance pour CHF 405'217.30 figure dans les comptes.

² Conformément à la convention de postpositionnement de dette conclue entre l'EVAM et l'Etat de Vaud le 20 décembre 2011, cette créance est remboursée du montant des liquidités générées par la vente de biens immobiliers. Le produit intégral de la vente, après déduction de l'impôt sur le gain immobilier, est donc affecté à l'amortissement de cette dette. En 2012, la vente de l'immeuble, sis à Vuillemin 18-20-22 à Lausanne, a généré un remboursement de CHF 937'467.25.

8 Engagements hors bilan

Pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2012

9 Engagements envers l'institution de prévoyance

Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	637.15	0.00
--	--------	------

10 Emprunts garantis par l'Etat

CPEV (avance à terme fixe avec échéance au 31 mai 2015)	5'000'000.00	5'000'000.00
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 3 avril 2017)	7'441'493.75	0.00
Total des emprunts garantis par l'Etat	12'441'493.75	5'000'000.00

11 Attribution de l'excédent de recettes

Excédent de recettes avant attribution au fonds d'égalisation	5'219'406.63	921'843.98
Attribution / Dissolution au fonds d'égalisation	-1'271'080.00	-921'843.98
Excédent de recettes après attribution au fonds d'égalisation (montant à restituer au Canton selon art 62 al. 3 de la LARA)	3'948'326.63	0.00

12 Fonds d'égalisation

Solde avant attribution / dissolution	4'474'125.00	3'552'281.00
Attribution / dissolution au fonds d'égalisation	1'271'080.00	921'844.00
Total	5'745'205.00	4'474'125.00
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA (2012 = 5% de CHF 114'904'105.23) (2011 = 5% de CHF 93'128'674.67)	5'745'205.00	4'656'433.00

13 Evaluation des risques

Suite à l'analyse des risques en 2012, des mesures ont permis de réduire leur probabilité de survenance ou de limiter leur impact. Les responsables de mise en œuvre ont été identifiés et, selon les engagements pris par la direction, les mesures annoncées ont, dans leur majorité, pu être réalisées. Certaines mesures liées à des projets de grande envergure ont été réaffectées en 2013 et font l'objet d'un suivi. Le Conseil de direction se réunira en été 2013 pour revoir le catalogue des risques.

FLUX DE FONDS en francs suisses

Exercice 2012	Emplois	Sources
Revenus		126'788'292.61
Financement cantonal		114'904'105.23
Produits d'hébergement		6'269'265.91
Produits des frais médicaux		761'201.75
Autres produits - facturations diverses		1'154'515.70
Revenus des requérants		3'106'594.50
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		592'609.52
Charges	119'735'200.68	
Assistance financière	21'942'096.83	
Frais d'hébergement	29'497'992.51	
Frais médicaux	23'890'568.43	
Charges salariales	37'897'979.95	
Autres frais généraux	6'506'304.51	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	258.45	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		7'053'091.93
Variation des comptes de bilan (Fonds de roulement)	7'672'825.98	4'741'716.12
Variation des réalisables à court et moyen terme	1'066'557.75	
Variation des actifs transitoires	6'606'268.23	
Variation des dettes à court terme		4'707'904.94
Variation du Fonds de rénovation immeubles		0.00
Variation des passifs transitoires		33'811.18
Flux de trésorerie prov. du Fonds de roulement		-2'931'109.86
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		4'121'982.07
Investissements	8'332'091.19	0.00
Augmentation des investissements sur informatique	108'537.19	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	59'578.77	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	75'633.85	
Augmentation des investissements sur véhicules	40'324.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	350'129.60	
Augmentation des investissements sur immeubles	7'697'887.78	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		-8'332'091.19
Variation des dettes à long terme	1'342'684.55	7'269'197.30
Variation des emprunts hypothécaires et autres		7'269'197.30
Variation de la créance postposée	1'342'684.55	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		5'926'512.75
Variation nette des disponibilités	1'716'403.63	
Disponibilité au début de l'exercice	4'855'713.86	
Disponibilité à la fin de l'exercice	6'572'117.49	
Variation nette	1'716'403.63	

36

FLUX DE FONDS en francs suisses

Exercice 2011	Emplois	Sources
Revenus		104'220'121.00
Financement cantonal		93'128'674.67
Produits d'hébergement		5'889'434.91
Produits des frais médicaux		837'381.50
Autres produits - facturations diverses		1'079'851.85
Revenus des requérants		3'248'060.35
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		36'717.72
Charges	109'579'998.50	
Assistance financière	18'032'349.56	
Frais d'hébergement	33'804'884.27	
Frais médicaux	19'135'851.96	
Charges salariales	33'257'148.14	
Autres frais généraux	5'344'528.91	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	5'235.66	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		-5'359'877.50
Variation des comptes de bilan (Fonds de roulement)	7'037'533.43	15'085'942.72
Variation des réalisables à court et moyen terme	509'373.80	
Variation des actifs transitoires	4'440'050.21	
Variation des dettes à court terme		14'979'920.87
Variation du Fonds de rénovation immeubles	2'088'109.42	
Variation des passifs transitoires		106'021.85
Flux de trésorerie prov. du Fonds de roulement		8'048'409.29
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		2'688'531.79
Investissements	1'944'765.60	0.00
Augmentation des investissements sur informatique	102'252.98	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	113'897.79	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	64'707.85	
Augmentation des investissements sur véhicules	40'800.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	1'438'506.98	
Augmentation des investissements sur immeubles	184'600.00	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		-1'944'765.60
Variation des dettes à long terme	214'186.05	0.00
Variation des emprunts hypothécaires et autres	214'186.05	
Variation de la créance postposée		0.00
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		-214'186.05
Variation nette des disponibilités	529'580.14	
Disponibilité au début de l'exercice	4'326'133.72	
Disponibilité à la fin de l'exercice	4'855'713.86	
Variation nette	529'580.14	

37

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA
Audit

Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22
Téléfax +41 21 320 53 07
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte de profits et pertes, l'annexe et le tableau des flux de fonds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 9 mai 2012, une opinion d'audit sans réserve.

Responsabilité du Conseil de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au Règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et au Règlement d'organisation de l'EVAM.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Sandrine Wagnière
Expert-réviser agréée

Lausanne, le 31 mai 2013

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du compte de profits et pertes, de l'annexe et du tableau des flux de fonds.

Pour obtenir d'autres exemplaires
de ce rapport, s'adresser à l'EVAM
info@evam.ch

Réalisation
Evi Kassimidis et Sylvie Makela
chargées de communication,
poste partagé

Photos
Hugues Siegenthaler

Graphisme
Helen Tilbury

Tirage: 1400 exemplaires
Impression: PCL Presses Centrales SA

**Siège administratif
et centre de prestations**

Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09
info@evam.ch
www.evam.ch

Centre de formation

Av. d'Epenex 8
1024 Ecublens
Tél. 021 637 23 50
Fax 021 671 58 60

**Cellule d'orientation et
Groupe «Emploi»**

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 40/59
Fax 021 557 05 53

**Foyers d'hébergement
spécialisés**

Accueil et socialisation

Rue de l'Industrie 11
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 455 24 00
Fax 024 455 24 01

Ch. du Charmeur 8-10-12

1023 Crissier
Tél. 021 557 08 80
Fax 021 557 08 81

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49
1007 Lausanne
Tél. 021 557 47 70
Fax 021 557 47 71

**Antennes
administratives**

Secteur Lausanne

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 00
Fax 021 557 05 01

Secteur Nord

Av. Haldimand 11
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 21 11
Fax 024 557 21 12

Secteur Ouest

Administration
Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 83/07
Fax 021 557 06 09

Secteur Est

Rue du Collège 26
1815 Clarens
Tél. 021 557 88 80
Fax 021 557 88 81

Antenne d'aide d'urgence

Av. d'Echallens 64
1004 Lausanne
Tél. 021 557 01 80
Fax 021 557 01 81